

Le français de Suisse romande

Ratthapat Charoenwutipong

▶ **To cite this version:**

Ratthapat Charoenwutipong. Le français de Suisse romande. Sciences de l'Homme et Société. 2016. dumas-01377115

HAL Id: dumas-01377115

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01377115

Submitted on 6 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le français de Suisse romande

CHAROENWUTIPONG
Ratthapat

Sous la direction de MATTHEY Marinette

UFR LLASIC

Département Sciences du Langage et Français Langue Etrangère – FLE

Section Sciences du Langage

Mémoire de master 1 recherche - 21 crédits – Sciences du langage

Spécialité : Linguistique

Année universitaire 2015-2016

Le Français de Suisse romande

CHAROENWUTIPONG
Ratthapat

Sous la direction de MATTHEY Marinette

UFR LLASIC

Département Sciences du Langage et Français Langue Etrangère – FLE

Section Sciences du Langage

Mémoire de master 1 recherche - 21 crédits – Sciences du langage

Spécialité : Linguistique

Année universitaire 2015-2016

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Madame Marinette MATTHEY. Je la remercie très sincèrement de m'avoir encouragée, encadrée, orientée en me donnant de précieux conseils. Sa patience, sa disponibilité et surtout sa sympathie ont permis la rédaction de ce mémoire. J'adresse également mes sincères remerciements à Madame Diana Lee SIMON pour avoir accepté de faire partie de mon jury de mémoire. Sans elle, je n'aurais pas eu la chance de travailler avec ma directrice.

J'exprime toute ma gratitude envers mes professeurs de français en Thaïlande pour leurs encouragements ainsi qu'à l'ambassade de France en Thaïlande pour l'attribution de ma bourse Franco-Thaï. Des milliers de remerciements à Alain PIERRE qui a gentiment corrigé mon mémoire et m'a toujours fait de bons commentaires. Un grand merci à Lydie THOBIE, ma meilleure amie française qui a toujours été là pour moi.

Je remercie tous mes collègues et tous mes amis qui m'ont apporté leur support moral et intellectuel tout au long de ma démarche ainsi que toute ma famille et à mon oncle Thada pour leur confiance et leur soutien pendant mes études en France.

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

Déclaration anti-plagiat
Document **à scanner** après signature
et **à intégrer** au mémoire électronique

DECLARATION

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

NOM : CHAROENWUTIPONG PRENOM : Ratthapat

DATE : 20/06/2016 SIGNATURE : [redacted]

Mise à jour avril 2016

Table des matières

Remerciements..... 3

Introduction..... 6

CHAPITRE 1. ASPECT HISTORIQUE : du latin au français en passant par le francoprovençal, substrat, superstrat et adstrat..... 8

1. Présentation en générale..... 8
2. Géographie de la Suisse romande..... 9
3. A l'arrivée des Romains en Gaule..... 10
4. Le latin populaire parlé par les Celtes..... 11
5. A l'arrivée des Francs en Gallo-Romania..... 12
6. A la suite des invasions franques..... 13
7. L'arrivée des Germains..... 14
8. L'influence française en Suisse romande..... 15
9. Les dialectes du français..... 16

CHAPITRE 2. ASPECTS DESCRIPTIFS : les traits linguistiques au niveau lexical, sémantique, morphosyntaxique, phonologique et prosodique; les catégories: dialectalisme, archaïsme germanismes, innovation et statalisme..... 19

1. Les particularités du français parlé en Suisse romande..... 19
2. Les différentes catégories de variation du français de Suisse romande.... 23
   - 2.1 La variation lexicale et sémantique..... 23
   - 2.2 La variation morphosyntaxique..... 27
   - 2.3 La variation phonétique et phonologique..... 29
   - 2.4 La variation prosodique..... 31

CHAPITRE 3. ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES : Attitudes des Suisses Romands par rapport au français régional : insécurité linguistique des communautés périphériques, identité ou insécurité..... 34

1. A propos de l'insécurité linguistique..... 34
2. Comment les Suisses romands se représentent-ils leur langue ?..... 39
3. La phobie des germanismes..... 46
4. Identité culturelle et qualité de la langue..... 49
5. Politique linguistique scolaire au niveau cantonal..... 52

Conclusion..... 56

Bibliographie..... 59

Annexe..... 62

Introduction

La Suisse, Schweiz en allemand, Svizzera en italien et Svizra en romanche, est un pays d'Europe centrale sans côte océanique, mais qui possède un accès direct à la mer par le Rhin (un fleuve d'Europe centrale et de l'Ouest dont la majeure partie est en Suisse). Elle est une confédération formée de 26 cantons et demi-cantons souverains. (Manno, 2007) Sa capitale est Berne. La Suisse dispose de quatre langues nationales (allemand, français, italien et romanche) et trois langues officielles (ces dernières sauf le romanche). L'allemand est la langue officielle unique de dix-sept cantons et constitue la langue principale de 63,7 % de la population. Le français est la langue officielle unique de quatre cantons (Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud), parlée par 20,4 % de la population. Tandis que trois autres cantons (Berne, Fribourg et Valais) sont officiellement bilingues français-allemand. L'italien est la langue officielle unique d'un seul canton (Tessin) mais également l'une des langues officielles du canton des Grisons qui est trilingue allemand-italien-romanche. La dernière langue nationale, le romanche, est parlé dans un seul canton (des Grisons) et il n'est langue officielle que dans ce canton. (Ludi & Werlen, 2005 *Cf.* Andreassen et al., 2010).

En Suisse romande, on parle et on écrit « le français ». Cette langue est une variété issue du domaine d'oïl qui s'est implantée chez des Suisses plus tôt que dans le Midi de la France : dès le XIII^{e} siècle elle s'est substituée progressivement au latin comme langue écrite, et à partir du XVII^{e} siècle, aux dialectes parlés francoprovençaux pour la plupart. De piétro (1995 : 223), pour constater les différences du français standard et du français romand, reprend la formule de M. Millioud : « *la langue française n'est pas à nous, c'est nous qui sommes à elle... Nous pouvons parler la langue faite, nous ne pouvons pas faire la langue...* ». Ainsi, il s'est demandé si nous devrions éviter de dire : *« sans autre, s'encoubler, comme que comme, le fatre, la mutre, tiper, schwenser, il fait bon chaud, aider à quelqu'un, il a eu coupé ce couteau, je n'ai personne vu, je veux ça enlever, attendre sur quelqu'un, faire des bringues, etc. »*

Aujourd'hui le français est largement utilisé en Suisse romande et dans les communautés périphériques, mais sa pratique diminue à l'extérieur de la partie romande et surtout en Suisse alémanique. Suite à mon séjour d'un an à Aubonne, commune suisse du canton de Vaud, dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants, le choix d'un travail sur le français de Suisse romande m'a paru très intéressant. Tout en espérant apprécier et

comprendre les différences entre le français standard et le français romand, il s'agira, pour moi, d'étudier les principales caractéristiques du parler français romand, par exemple la prononciation, la construction et surtout le lexique et la phraséologie.

Nous envisageons d'étudier le français régional de Suisse romande sous les aspects historiques, descriptifs et sociolinguistiques en nous posant deux questions de recherche : quelle est la différence entre le français de France (français standard) et le français de Suisse romande ? ; quelle est l'attitude des Romands face au français régional de Suisse romande ?.
Ce mémoire sera exposé en trois chapitres. Le premier chapitre présentera l'aspect historique du français en Suisse romande évoluant du latin au français en passant par le francoprovençal, substrat, superstrat et adstrat. Le deuxième chapitre sera constitué par les aspects descriptifs dont les traits linguistiques aux niveaux lexicaux, sémantiques, morphosyntaxiques, phonologiques et prosodiques. Nous présenterons, pour chaque niveau, les catégories suivantes : dialectisme, archaïsme, germanisme, innovation et statalisme. Le troisième chapitre, consacré aux aspects sociolinguistiques, étudiera les attitudes des Suisses Romands par rapport au français régional. Nous montrerons ainsi l'insécurité linguistique des communautés périphériques et l'identité des locuteurs suisses romands. Enfin, nous conclurons par répondre aux deux questions de recherche.

Chapitre 1: Aspect historique: du latin au français en passant par le francoprovençal, substrat, superstrat et adstrat

Ce chapitre aborde l'aspect historique du français en Suisse romande. Pour informer sur le contexte suisse romand, nous présenterons tout d'abord des données générales sur la Suisse. Puis, nous parlerons de l'arrivée des Romains en Gaule, des Francs en Gallo-Romania, des invasions franques et des Germains. Enfin, il nous a semblé important de nous intéresser à l'influence française en Suisse romande et aux francoprovençaux.

Présentation en générale

Selon Chollet (2009), la Suisse est un état plurilingue avec quatre langues nationales : l'allemand, le français, l'italien et le romanche. Les trois premières sont utilisées officiellement pour les relations avec la Confédération ou les cantons et la quatrième n'est usuelle que dans les Grisons en tant que langue officielle de ce canton. Le plurilinguisme du pays représente historiquement la conséquence de leurs relations respectives et celle de la volonté politique et culturelle qui fonde la Confédération. Le territoire suisse est divisé en quatre zones linguistiques dont la langue majoritaire détermine la langue en usage. Selon la Constitution fédérale, il existe quatre principes dont l'égalité des langues, la liberté des citoyens en matière de langue, la territorialité des langues et la protection des langues minoritaires. D'après le principe de territorialité, les frontières linguistiques sont identifiées par les cantons dont trois sont plurilingues (Berne, Fribourg et Valais). La frontière entre les langues romanes et germaniques est appelé plaisamment « *Le Röstigraben* »[1], emprunt à l'allemand qui est traduit en français par « *La barrière de röstis* », du nom d'un plat typique de Suisse alémanique, la galette de pommes de terre grillées. Cette dénomination de la frontière linguistique est révélatrice d'un certain clivage linguistique, politique et culturel entre l'espace germanophone et l'espace francophone.

L'origine de la Suisse remonte à la fin de XIII^{e} siècle. Cette première Confédération, fondée par les Waldstätten, est entièrement germanophone, mais dès le XV^{e} siècle, elle étend sa zone d'influence au sud des Alpes, dans une région italophone, ensuite à l'ouest, dans une

[1] Source tirée d'un article « *Confédération suisse* » sur le site http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/suisse-1Intro.htm (consulté le 2 mars 2016)

région francophone. La langue allemande demeure dominante, mais la langue française gagne en prestige sous l'Ancien Régime[2] avec la diffusion de la culture française dans toute l'Europe et l'étroitesse des rapports entre la France et la Suisse. La République helvétique, au XIX^{e} siècle, reconnait l'égalité des langues, l'Etat fédéral accepte l'allemand, le français et l'italien comme langues nationales. Dans ce mémoire, nous nous intéresserons à la question du français en Suisse romande, qui se distingue de la langue française en France dite « français standard » par plusieurs aspects, notamment prosodiques, phonétiques et lexicaux. Alors que les Français ont tendance à trouver les helvétismes drôles, les Suisses en sont en même temps fiers et complexés.

Géographie de la Suisse romande

La Suisse romande ou Romandie est la partie francophone de la Suisse où les habitants sont appelés « *Romands* »et « *Romandes* ». Le terme « *Romandie* » représente le territoire suisse dont les populations ont pour langue commune courante le français. La région Romandie ne se retrouve pas sur le plan politique en Suisse, bien que l'appellation « *Romandie* »[3] soit souvent employée dans la vie quotidienne. La Suisse romande est la partie ouest du pays avec une superficie de 9,508.2 km² soit 23 % du pays entier[4]. Elle recouvre les cantons du Jura (hors commune germanophone d'Ederswiler), de Neuchâtel, de Genève, de Vaud, et une partie des cantons du Valais, de Fribourg et de Berne (Jura bernois et Bienne).

La partie principale de la Romandie se trouve dans le domaine linguistique francoprovençal, langue dialectale presque disparue en Suisse et en France, que ses locuteurs nomment « *patois* », sans les connotations négatives généralement contenues dans cette dénomination en France. Le francoprovençal est reconnu en Italie et en France et encore parlé occasionnellement dans quelques villages fribourgeois et valaisans. Les Romands sont appelés parfois les « *Welsches* » par les Suisses alémaniques et la Suisse romande « *Welschland* ». On peut retrouver le mot « *Welsch* » qui vient du germanique *walh-isk-*, dérivé de *walh-*, partout où les gens parlant une langue germanique avaient des voisins

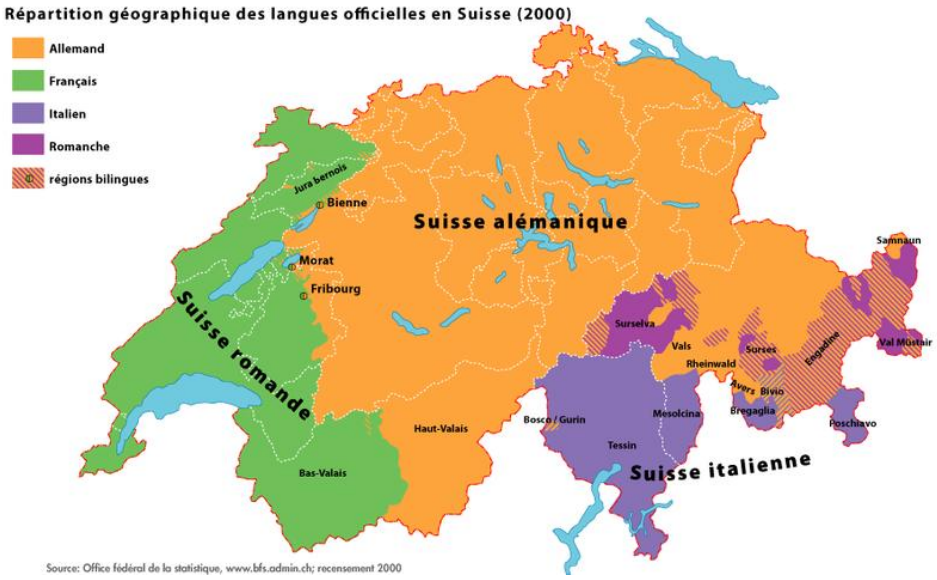
[2] L'Ancien Régime est le nom donné au régime politique monarchique, désignant les deux siècles antérieurs à la Révolution française (1789 ou 1792 si on considère la proclamation de la Première République)

[3] https://fr.wikipedia.org/wiki/Suisse_romande (consulté le 2 mars 2016)

[4] https://fr.wikipedia.org/wiki/Suisse_romande#Donn.C3.A9es_cantonales (consulté le 2 mars 2016)

parlant une langue romane ou celtique. *Wallon* et *gaulois* sont aussi formés sur cette racine *walh-*. Historiquement, ce mot désigne à l'origine les Volques, puis les Celtes et enfin les Gallo-Romains.

La carte ci-dessous indique la répartition géographique des langues officielles en Suisse.



Répartition géographique des langues officielles en Suisse (2000) d'après l'Office fédéral de la statistique (OFS) de 2000 (www.bfs.admin.ch)[5]

A l'arrivée des Romains en Gaule

Avant l'arrivée des Romains, la Suisse est habitée par des peuplades celtes, qui parlent une langue indo-européenne à l'instar d'une grande partie de l'Europe occidentale. D'après Haas (1985 : 31-35), cette langue a laissé quelques traces dans les langues européennes à l'heure actuelle. L'archéologie ne découvre aucune preuve d'arrivée massive de migrants en Europe centrale jusqu'à l'arrivée des Celtes vers 500 avant J.C.. Ce qui reste de cette époque antique se résume aux noms propres sur des monnaies et à quelques inscriptions succinctes. Le celte était certainement peu écrit et c'est le grec qui remplissait cette fonction. Le seul indice de la connaissance de l'écriture grecque par les Helvètes repose sur un nom gravé sur

[5] https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_en_Suisse#/media/File:Sprachen_CH_2000_fr.png (consulté le 2 mars 2016)

une épée trouvée près du lac de Bienne : KOPICIOC « *Korisios* ». On sait que les prêtres et les savants celtes, les druides, avaient bien appris l'écriture des Grecs de Marseille, mais ils l'employaient peu dans leurs affaires quotidiennes ; pour le reste, ils préféraient transmettre leur connaissance et leurs mythes oralement. C'est pourquoi les témoignages archéologiques de l'écriture celtique sont plutôt rares. Après la conquête romaine de la Gaule, les langues latines des Romains se sont diffusées dans la Gallo-Romania et ont peu à peu remplacé les langues celtes. On distingue généralement deux variétés de latin : le « *latin classique* » et le « *latin vulgaire* ». Le latin classique était une variété haute du latin (variation diastratique) utilisée surtout à l'écrit (variation diaphasique) tandis que le latin vulgaire était une variété basse du latin (variation diastratique) utilisée presque uniquement à l'oral (variation diaphasique)[6]. Au regard des connaissances actuelles de la sociolinguistique, on peut qualifier la situation linguistique de cette époque de diglossie celtique-latin en Gaule romanisée.

Les Gallo-romains ont encore utilisé leur langue maternelle, le celtique, après la romanisation. Dans leurs familles ils communiquaient en celtique mais ils ont appris le latin pour communiquer avec les Romains occupant leurs régions surtout pour les relations usuelles avec les soldats romains. Puis cette langue a peu à peu remplacé le vernaculaire celte, mais en se vernaculisant à son tour. Pourtant, dans les milieux sociaux supérieurs et dans l'administration, il est probable que les Romains utilisaient une variété de latin (le latin classique) difficilement compréhensible pour les Gaulois.

Le latin populaire parlé par les Celtes

Il s'est écoulé plus de quatre cents ans sous la souveraineté romaine pour tout le territoire de la Suisse d'aujourd'hui. Les populations dans le pays subissaient alors l'influence de la langue et de la civilisation latines. En même temps, du fait de la supériorité politique et culturelle des nouveaux maitres, les vaincus n'avaient pas d'autre choix que d'apprendre et d'accepter peu à peu la langue des vainqueurs. Les aristocraties locales qui voulaient survivre dans cette nouvelle situation ont du s'adapter.

[6] Référence tirée de Cours d'histoire de la langue française et de la francophonie, intitulée « *La diglossie dans la préhistoire de la langue française* » Version électronique : http://www.diachronie.be/hlff/pages/050102.html (consulté le 2 mars 2016)

Normalement, la grande majorité des habitants allophones des régions romaines ont appris le latin parlé et non le latin écrit. L'acquisition s'est faite par le contact avec des soldats, des commerçants et des administrateurs auxquels vinrent s'ajouter vers la fin du III^{e} siècle les apôtres de la religion chrétienne.

En linguistique, on appelle « *substrat* » une langue supplantée qui a laissé des traces dans la nouvelle langue. C'est-à-dire qu'il subsiste dans la langue dominante des restes de la langue dominée. La langue dominée influence la langue dominante. Par exemple, le celtique a influencé le latin tout en étant dominé par ce dernier. L'influence du substrat se repère surtout dans le lexique. Ainsi, le mot français « *chêne* » est relié à un mot celtique « *casanos* », latinisé en « *cassanus* ».

Les emprunts au substrat celtique en français moderne sont devenus assez rares parce qu'ils font surtout partie du vocabulaire de la campagne et des dialectes de la zone d'influence du français. Les influences du substrat sur les sons, les formes et la syntaxe sont très visibles lorsqu'on apprend une langue étrangère, elles se manifestent par la présence d'un accent étranger. Les Celtes qui apprenaient le latin avaient donc un accent et le latin parlé par les Celtes a subi des transformations dues au contact des langues. Le terme « *gallo-roman* » qualifie ce latin imprégné de celtique.

A l'arrivée des Francs en Gallo-Romania

Dès le V^{e} siècle, la Gaule romanisée, souvent appelée « *Gallo-Romania* » dans le contexte de l'histoire des langues romanes, a été envahie par les armées Francs. Les populations gallo-romaines parlaient donc le latin, la langue celtique ayant disparu durant ce siècle, les Gallo-Romains ayant renoncé à utiliser le celtique au profit du latin dans toutes les circonstances de la vie habituelle. Mais cette latinisation ne se développe pas de manière homogène dans toute la région gauloise : la partie du sud fut romanisée en premier et plus rapidement que celle du nord car elle était plus accessible aux Romains qui purent accéder facilement au sud de la Gaule directement par la mer. La latinisation fut plus lente au Nord en raison de la dispersion des Romains et du caractère montagneux de la région qui rendait son accès plus difficile. Les peuples gaulois dans le Nord conservèrent alors leur langue celtique

bien plus longtemps que ceux qui habitaient dans le Sud au bord de la Méditerranée et dans les plaines.

A la suite des invasions franques

Au V^e^ siècle, une nouvelle situation linguistique se met en place. C'est le moment des invasions par les Francs qui ont créé la « *Francie* ». Ce nom élaboré par l'évêque Marius d'Avenches, au VI^e^ siècle, pour désigner le « *pays des Franc* » est devenu le nouveau nom de la Gallo-Romania. Le francique, langue germanique, est la langue maternelle des Francs. Pourtant, cette fois, contrairement à ce qui s'est passé lors de la romanisation des territoires celtes, les Francs maintiennent l'administration des Romains donc celle des Gallo-Romains. Après les invasions franques, les populations gallo-romaines ainsi que l'administration ont continué à communiquer avec la langue latine. En revanche, ils parlèrent le francique pour communiquer et faire du commerce avec les peuples francs. Autrement dit, le francique devint une langue « *véhiculaire* »[7] que les Gallo-romains durent apprendre en plus de leur langue maternelle de l'époque.

Compte tenu de ce que nous venons de décrire, la nouvelle situation linguistique ne fut pas un changement énorme ; les différentes utilisations du latin et du francique sont peu dissemblables de la diglossie celtique-latin, si ce n'est que l'opposition entre une langue haute et une langue basse est moins marquée. Le latin et le francique se partagent les différents usages ; la répartition entre les deux langues est vraiment complémentaire. La langue francique sera abandonnée au profit de la langue latine ; à noter que la langue dominante restera la langue des Gallo-Romains, celle des colonisés.

Au cours de cette époque franque, on peut dire qu'il existe une situation de contacts de langues entre le latin, le francique et le celte. Quelques groupes de Gallo-Romains conservèrent et continuèrent à utiliser le celtique en particulier dans certaines régions de montagne au nord. Mais cette situation de triglossie ne dura pas très longtemps et elle disparaitra plus tard avec la préférence pour le latin. Tout ce qui précède doit être relativisé

[7] Langue véhiculaire ou véhiculaire est une langue de communication entre des communautés d'une même région ayant des langues maternelles différentes.

par le fait que nous n'avons que peu de traces écrites pour l'histoire de ces temps reculés, ils se reconstruisent essentiellement par conjectures.

En conclusion, le « *latin* » est une langue exogène qui a supplanté le « *celtique* » qui était une langue endogène en Gaule à cause du prestige de la civilisation romaine. Pour la même raison, le latin devenu la langue endogène de la Gaule romaine a réussi à remplacer le francique qui est la langue exogène. Cette langue latine modifiée une première fois au contact du celtique et une seconde fois au contact du francique, donnera au IX^{e} siècle naissance au français.

L'arrivée des Germains

Pendant tout l'Empire, les Romains eurent pour premier souci la protection de leurs frontières contre des peuples établis en Europe centrale sur la rive droite du Rhin et au nord du Danube, auxquelles les Romains donnèrent en bloc le nom de Germains.

Malgré toutes ces différences, les Romains ont quand même réussi à faire de la Suisse un pays fondamentalement unilingue pendant deux ou trois siècles. L'anéantissement de cette conquête romaine est l'œuvre de tribus germaniques, qui enfoncèrent un coin allophone dans le territoire latin et qui scellèrent ainsi l'éclatement définitif des territoires restés romans.

Dans la partie ouest de la Suisse, les premières implantations germaniques furent le fait des Burgondes, une tribu venue des confins de la Baltique, et leur immigration en Helvétie se fit strictement dans le cadre de la légalité romaine. Le premier établissement des Burgondes se trouvait à Genève. Les nouveaux venus parlaient donc un dialecte germanique. Selon Knecht (1985), les historiens estiment qu'au total 10 000 à 25 000 Burgondes au plus s'établirent dans le pays. Des mariages entre Romains et Burgondes furent célébrés et les nouveaux venus finirent par s'assimiler à la population romane comme les Francs en Gaule. Les Celtes soumis avaient adopté la langue de leurs maitres romains tandis que les Burgondes adoptèrent la langue de leurs sujets romans. Par contre, il est vraisemblable que le burgonde a laissé au moins quelques traces isolées dans le « *roman burgonde* ». Il s'agit d'un cas de « *superstrat* » : la langue des nouveaux arrivants s'est assimilée à celles des populations déjà là en n'y laissant que peu de traces. C'est aussi le cas du francique qui a influencé le latin avant de s'éteindre sans avoir réussi à prendre sa place. Par ailleurs, il existe un autre cas de

langues en contacts sans disparition de l'une d'elles. Nous appelons « *adstrat* » deux langues en contact qui s'influencent entre elles sans pour autant que l'une d'entre elles s'éteigne. Il faut noter que dans le cas de l'adstrat, même s'il n'y a pas d'effacement complet d'une des langues en contact, un rapport de force s'établit généralement entre les deux, et l'interférence linguistique se produit préférentiellement de la langue dominante vers la langue minorisée.

En conclusion, il est probable que les peuples utilisant les dialectes francoprovençaux issus du latin parlé en Suisse romande étaient sous la tutelle des populations issues de l'ancien empire burgonde et on doit pouvoir trouver des traces burgondes dans ces dialectes au niveau de la phonétique, du vocabulaire et particulièrement des noms de lieux. Malheureusement, à part quelques noms sur des inscriptions et dans des textes latins, il n'y a pas de traces linguistiques du burgonde en Suisse romande.

L'influence française en Suisse romande

Le français de Suisse se différencie du français de France par un certain nombre de caractéristiques. Par exemple certains termes dont issus du francoprovençal, des mots tels que *septante, huitante ou nonante* sont des archaïsmes, et on trouve des mots et des expressions empruntées aux langues germaniques tels que *mouttre, witz, ou poutser*. A partir de la Réforme, l'usage des dialectes diminue jusqu'à la Révolution française, plus rapidement dans les cantons protestants que dans les cantons catholiques. Dès le XIX^{e} siècle, les enseignants conseillaient aux parents de communiquer avec leurs enfants en français pour leur faciliter l'apprentissage des matières scolaires.

Les dialectes romands reculent constamment au XX^{e} siècle. La commune d'Evolène dans le Val d'Hérens en Suisse romande est la seule dans laquelle on rencontre des familles, qui continuent de transmettre le « *patois* » (francoprovençal) à leurs enfants ; il reste des locuteurs en Valais, dans le canton de Fribourg et dans celui de Jura. La plupart des patois font partie du francoprovençal à l'exception de celui du canton du Jura qui est un dialecte d'oïl appelé aussi franc-comtois.

Les dialectes du français

Au Moyen-Age, il existe plusieurs variétés de dialectes. Nous pouvons constater que l'opposition entre les dialectes d'oc et d'oïl est la plus fondamentale. Les termes « *oc* » et « *oïl* » sont basés sur la façon de dire « oui » subsistant à la toute fin du XIII^{e} siècle. Selon Greub (2012), entre les dialectes d'oïl et les dialectes d'oc se trouvent les dialectes francoprovençaux.

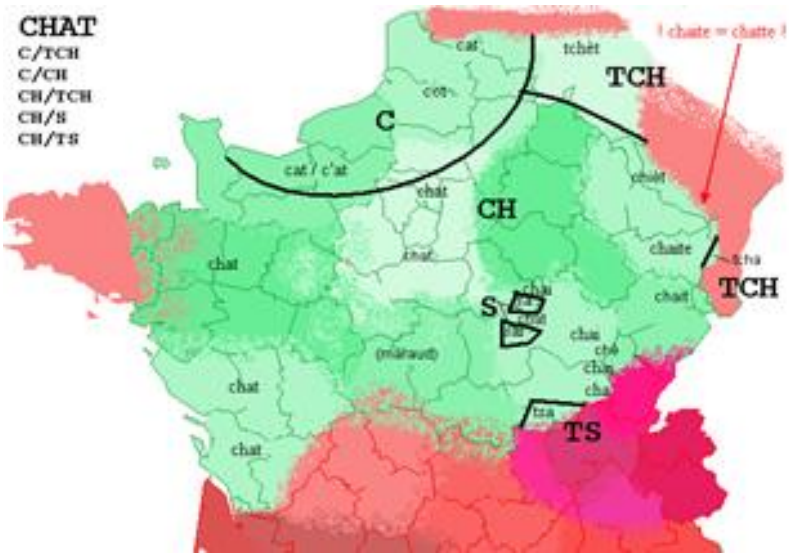
Nous présentons ci-dessous une carte de la répartition des dialectes en trois zones au Moyen-Âge :



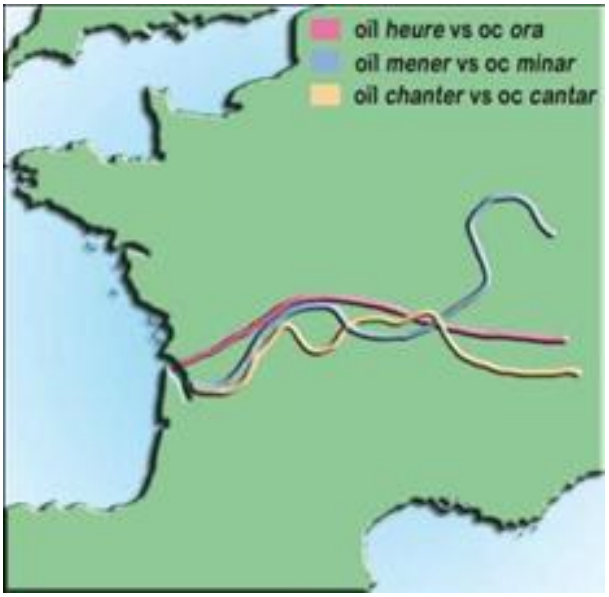
La répartition des dialectes en trois zones au Moyen-Âge

Puisque « *les barrières naturelles tels que les fleuves, les montagnes jouent généralement un rôle principal dans la délimitation des territoires linguistiques, de nombreuses études consacrées à l'histoire de la langue française donnent traditionnellement comme ligne de partage entre dialectes d'oïl et dialectes d'oc la frontière géographique naturelle que constitue la Loire. Mais dans les faits, le partage entre les deux zones ne suit aucune frontière naturelle ou politique* — bien illustré sur notre carte. *En fait, au Moyen-Âge et dans une certaine mesure, encore aujourd'hui, la frontière linguistique entre les deux zones d'oïl et d'oc est une frontière fluctuante, se déplaçant en fonction du critère linguistique que nous prenons en considération (trait phonétique, fait lexical, etc.). Une étude de description dialectologique entreprise à la fin du XIX^{e} siècle par Jules Gilliéron (Grand*

Atlas linguistique de la France) »[8] se poursuit encore de nos jours :



Exemple de carte d'un atlas linguistique



Les fluctuations de la frontière entre dialectes d'oc et dialectes d'oïl

[8]Référence tirée de Cours d'histoire de la langue française et de la francophonie, intituléé « *Les dialectes du français* » Version électronique : http://www.diachronie.be/hlff/pages/030301.html (consulté le 2 mars 2016)

Les dialectes d'oïl se partagent en picard, wallon, normand, champenois, lorrain et bourguignon tandis que les dialectes d'oc se scindent en gascon, occitan, limousin, auvergnat et provençal. Le domaine francoprovençal comporte la plus grand partie de la Suisse romande, les régions du Val d'Aoste, de Lyon, de la Savoie et du Dauphiné.

Knecht (1985) révèle que le trait le plus caractéristique du francoprovençal est que tous les [a] accentués en syllabe ouverte du latin se conservent alors qu'ils passent à [e] dans les dialectes oïliques : lat. PRATU > fr. *pré* / fp. *pra* ; lat. PORTARE > fr. *porter* / fp. *portar*. Le substrat francoprovençal est bien attesté dans de nombreuses formes du français régional de Suisse romande.

Chapitre 2: Aspects descriptifs: les traits linguistiques au niveau lexical, sémantique, morphosyntaxique, phonologique et prosodique; les catégories: dialectalisme, archaïsme germanismes, innovation et statalisme.

Ce chapitre abordera les caractéristiques régionales du français de Suisse romande selon quatre niveaux d'analyse linguistique : variation lexicale et sémantique, variation morphosyntaxique, variation phonétique et phonologique, variation prosodique. Chaque niveau peut être étudié en fonction des catégories suivantes : dialectalisme, archaïsme, germanisme, innovation et statalisme. A la fin, nous illustrerons par un tableau le classement des marques régionales du français de Suisse romande.

Les particularités du français parlé en Suisse romande

La Suisse romande est constituée de quatre cantons francophones unilingues (Neuchâtel, Jura, Genève, et Vaud) et de trois cantons officiellement bilingues (Valais, Fribourg et Berne). D'un point de vue linguistique, évidemment, la qualité du français parlé dans le territoire de la Suisse romande n'est jamais homogène. Il existe bien sûr des différences de façon de parler entre les citoyens des différents cantons, par exemple, des accents variés, des emplois lexicaux dissemblables, etc. En général, les locuteurs romands perçoivent bien les différents accents neuchâtelois, vaudois, valaisan, fribourgeois, etc. Ceci leur permet de distinguer les locuteurs de différents cantons. Knecht & Rubattel (1984 : 145) précisent que « *l'accent vaudois est généralement considéré comme rural sinon rustique, les accents genevois ou neuchâtelois jouissent d'un prestige certain même dans les milieux intellectuels.* ». Matthey (2003 : 94) relève que « *l'accent vaudois de la vallée des Ormonds dans le massif des Diablerets (Préalpes vaudoises) présente des caractéristiques reconnaissables qui le distinguent de l'accent du « Gros de Vaud » situé sur la Plateau suisse.* ». Ainsi, les accents ne sont pas homogènes au sein des frontières cantonales. Pour les Français, l'accent suisse semble facilement identifiable et il est parfois imité par eux. Par contre, certains locuteurs romands n'admettent pas l'imitation de leur propre accent suisse. Néanmoins, cet accent est bien reconnaissable sous sa forme stéréotypée affichée dans les films ou dans la publicité comme, par exemple, dans la publicité bien connue sortie dans les

années quatre-vingt « *Ovomaltine, c'est de la dynamite!*»[9]. Le stéréotype de cet accent est aussi souvent véhiculé par la figure emblématique du douanier.

Dans son histoire linguistique, après avoir passé par une période de romanisation puis de fragmentation, la Suisse romande a subi l'influence des dialectes qui sont liés majoritairement au groupe francoprovençal, mis à part les dialectes jurassiens qui se rattachent à la langue d'oïl.[10] La francisation a débuté, en particulier dans les cantons protestants tels que Neuchâtel et Genève dès le XIIIe siècle. Bien qu'aujourd'hui les dialectes aient complètement disparu dans ces cantons, ils subsistent encore dans les cantons catholiques tels que Jura, Fribourg et Valais.

Selon De Pietro (1995 : 229-230), « *le français actuel, parlé et même écrit, comporte un certain nombre de régionalismes et autres phénomènes caractéristiques qu'on peut expliquer par trois causes distinctes* » :

- *Influence du substrat francoprovençal, des patois* : par exemple, la syntaxe du francoprovençal est à l'origine du calque *j'ai personne vu* en français régional. Le patois *inkoblya* est emprunter par le français sous la forme *s'encoubler* synonyme en français de *trébucher* ou *s'empêtrer*. (Tuaillon, 1983) ;

- *Survivances d'anciennes normes du français* : la Suisse, comme de nombreuses régions périphériques, se montre plus conservatrice que la France. Diverses oppositions phonologiques (o / ɔ, ɛ̃ / œ̃), des structures morphosyntaxiques (*vouloir* comme auxiliaire de futur dans *il veut pleuvoir*, emploi de prépositions/adverbes, etc.) et des lexèmes tels que *appondre, septante et nonante, souper* y sont fréquents alors qu'on ne les rencontre plus guère en France (Knecht 1985, Métral 1977, Voillat 1971) ;

- *Influence de l'autonomie politique* : dans le lexique, elle se manifeste par des appellations propres aux institutions politiques du pays (*confédéré, maturité*

[9] Cette publicité fut créée par Thierry Ardisson, célèbre animateur et producteur de cinéma et de télévision français. Cette série de publicités mettait en scène un homme au fort accent suisse dans des situations plutôt ridicules, du genre nager dans un champ de blé habillé en plongeur, ou tenir une barre de céréales ovomaltine qui finit par exploser. La fameuse phrase agrémentée de l'inimitable accent suisse était « *Salut, j'ai huit secondes pour vous dire que la barre Ovomaltine, c'est de la dynamique !* »

[10] Le terme jurassien est employé parfois pour désigner le franc-comtois, dialecte d'oïl parlé dans le nord de la Franche-Comté en France et dans le canton du Jura en Suisse. (*cf.* https://fr.wikipedia.org/wiki/Jurassien.)

(pour baccalauréat), conseiller d'Etat, etc.). L'influence alémanique (qu'on retrouve toutefois également dans d'autres domaines du vocabulaire familier) joue ici un rôle important (Knecht 1985).

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, le français de Suisse romande se caractérise par quatre types de variation par rapport au français standard :

1. Les *dialectismes* sont des formes linguistiques résultant de l'incidence d'un ou de plusieurs substrats, des régionalismes provenant du substrat dialectal gallo-roman (emprunts aux patois) ;

2. Les *archaïsmes* sont des formes linguistiques dont l'usage s'est préalablement peu à peu régionalisé. Ils ne sont plus usités aujourd'hui, sauf dans des régions francophones périphériques. Ainsi, ils représentent d'anciennes normes du français ;

3. Les *germanismes* sont des traces du contact avec l'allemand et surtout avec sa variété dialectale alémanique ;

4. Les *innovations* et les *statalismes* sont des créations propres ou issues de l'évolution interne à laquelle est soumise, naturellement, chaque variété diatopique du français. Leur emploi reste toutefois régionalement limité.

Bien que l'origine des particularités du français de Suisse romande soit bien catégorisée, certaines formes sont difficiles à classer (Knecht, 1979). Comme le disent Andreassen et al. (2010 : 217) : « *un trait archaïque peut remonter à un état antérieur du français, mais peut aussi provenir des dialectes gallo-romans – ceux-ci étant conservateurs – , ou résulter du cumul des deux facteurs – il arrive qu'il soit qualifié dans ce cas d'archaïsme-dialectalisme* ». Le *Dictionnaire suisse romand*, par exemple, qualifie *huitante* d'archaïsme-dialectalisme. En outre, l'adstrat germanique peut être médiatisé par les dialectes (Manno 1997). Par l'entremise du patois, un mot alémanique peut avoir été transmis au français. Par l'intermédiaire du français régional limitrophe, un dialectalisme de France peut passer dans l'usage romand.

Knecht (1985) a établi des constatations très intéressantes pour la Suisse romande sur la question *« Pourquoi il n'existe pas de "français romand" uniforme »*. Il est bien évident

qu'il n'y a pas de "français suisse" homogène dans toute la Suisse romande. Comme il n'y a pas de "français canadien" ou de "français belge" unique. En fait, dans tous les pays où il est parlé y compris en France, le français subit des variations locales sans générer, pour autant, des systèmes linguistiques séparés. Dans certaines régions ne correspondant pas toujours aux frontières politiques, des traits spécifiques révèlent les caractéristiques de ces variations. Relevons que Knecht distingue les signes que les locuteurs suisses peuvent choisir pour étiqueter un référent (par exemple, *soixante-dix* vs *septante*, *parquer* vs *garer*, *action* vs *promotion*) de ceux qui ne laissent pas ce choix :

> *« Un signe comme "cours de répétition", au sens militaire du terme, n'est pas plus optionnel dans son emploi que le mot neige pour le concept "neige". Il n'est donc nullement caractéristique d'une "manière de parler" suisse, pas plus que le mot "mistral" n'implique un locuteur provençal. »* (Knecht 1985 : 159)

Parmi les termes institutionnels qui ne sont utilisés que dans la région romande et qui peuvent être évalués comme des helvétismes locaux, citons, pour la fonction de maire, les trois termes suivants: *syndic* (Vaud, Fribourg), *président* (Valais, Neuchâtel) et *maire* (Genève, Berne, Jura). Knecht fait les trois remarques suivantes à propos des traits du français romand :

- *Lorsqu'un trait linguistique est répandu partout en Suisse romande, on le retrouve presque toujours dans les provinces françaises avoisinantes ;*
- *Les traits propres à la Suisse romande sont en général limités à une partie de son territoire ;*
- *Les termes à la fois pan-romands et inconnus en France se réfèrent en principe à des institutions typiquement suisses.* (Knecht 1985 : 158)

Il faut donc distinguer ce qui relève de l'autonomie politique d'un pays qui peut engendrer des termes propres à son administration publique, son école, son armée et ses organisations économiques mais qui ne franchissent pas ses frontières des variantes linguistiques phonétiques, grammaticales, lexicales ou phraséologiques dont la diffusion géographique est variable.

Les différentes catégories de variation du français de Suisse romande

1. La variation lexicale et sémantique

C'est au niveau lexical que nous trouvons facilement et fréquemment les particularités romandes. Les trois grands ouvrages primordiaux lexicographiques du XX^e^ siècle étudiant de la tradition dialectologique romande mettent en évidence que le français régional possède beaucoup de vocabulaire. Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (désormais GPSR)[11], dont l'édition a commencé en 1924 et n'est pas terminée aujourd'hui, comporte des milliers de régionalismes lexicaux et de dialectalismes qui sont insérés dans les articles des mots patois auxquels ils sont liés. Puis, parait le *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand* (Pierrehumbert, 1926), premier dictionnaire des régionalismes du français s'accordant aux critères de la lexicographie moderne (*cf. Dictionnaire suisse romand*, p.12-13). Enfin, le *Dictionnaire suisse romand* (Thibault, 2004 ; désormais DSR) compte un millier de particularités lexicales du français contemporain en rassemblant des locutions et des expressions caractéristiques.

Au fur et à mesure que le français s'est installé dans le répertoire des locuteurs dialectophones, les traces du contact entre les patois et le français se sont multipliées : le patois s'est francisé mais il a aussi donné des calques et des emprunts au français. Commençons avec la première catégorie de dialectalismes qui se sont répandus au-delà de leur région d'origine. Par exemple, *pive* « fruit des conifères » ou « pomme de pin » du patois *piva*, lié aux dialectes de l'arc jurassien, est bien reconnu dans toute la région romande, dans la partie francophone du Jura et même dans les départements français avoisinants tels que le Doubs et la Haute-Savoie. Un autre exemple très local est le substantif *cratsètt* qui se dit plaisamment dans le Valais pour interpeller un enfant. Ce mot est également entendu sous d'autres variantes chez des locuteurs suisses romands. (Chevalley, 2006 : Cf. Andreassen et al., 2010).

Knecht (1979) remarque que le domaine familial, parmi d'autres domaines, reste le plus conservateur et résiste davantage au français. Des termes utilisés liés aux techniques domestiques comme, par exemple, *panosse* « serpillière », *poche, pochon* « louche », *tablar* « rayon, étagère », *relaver* « faire la vaisselle », etc. Ce maintien des dénominations héritées

[11] www.glossaire-romand.ch

des patois se retrouve à la fois en milieu urbain et rural. Knecht (1985) donne quelques exemples tirés des emprunts aux patois :

- *chotte* « abri » du patois *chòta*, avec un *ch*- initial typiquement dialectal issu d'un S- initial (latin *SUSTA) ;
- *corder, cordre* « se réjouir de ce qui arrive à quelqu'un, en bien ou en mal » du patois *kòrdâ, kouardre* ;
- *déguiller* « faire tomber » du patois *dèguelyî* ;
- *dé, dais, darre* « ramilles vertes de conifères » du patois *dé, dar* ;
- *s'encoubler* « s'empêtrer » du patois *inkòblyâ* ;
- *gouille* « mare » du patois *gòlye* ;
- *parchet* « parcelle de vigne » du patois *partsè* ;
- *roiller* (prononcé *ròyé*) « pleuvoir à verse » du patois *ròlyî*

Par ailleurs, de nombreux calques sémantiques sont présents dans les dialectalismes tel le sens de *cuire* « faire bouillir (de l'eau, du lait, etc.) à des fins comestibles » (DSR ; GPSR) (Cf. Andreassen et al., 2010)

Parmi les archaïsmes, nous trouvons le lexique des nombres *septante* (pour *soixante-dix*), également conservé dans d'autres régions périphériques comme la Belgique et *nonante* (pour *quatre-vingt-dix*). Ils pourraient toutefois être catégorisés dans les archaïsmes-dialectalismes en compagnie de *huitante* – « pour *quatre-vingts* » (DSR), compte tenu de leur ancienne disparition du français et de leur persistance vigoureuse dans les dialectes romands. Remarquons aussi les mots quotidiens qui dénomment les trois repas principaux de la journée, *déjeuner* (en France *petit-déjeuner*), *diner* (pour *déjeuner*) et *souper* (pour *dîner*). Ces trois termes sont usités couramment en Suisse romande, dans les milieux urbains et ruraux (1985 : 160) mais la plupart des locuteurs en Belgique, dans certaines régions d'Afrique et de France et dans toute l'Amérique francophone emploient encore ces trois mots pour les différents repas. Le terme *déjeuner* se base aussi sur le mot dialectal correspondant selon GPSR (Cf. Andreassen et al., 2010). Tandis que le terme *dîner* employé en français pour « repas du soir » est une innovation parisienne du début du XIX^{e} siècle (DSR). Encore un exemple : *heurter* « frapper (à la porte) » peut, par son archaïsme, choquer les locuteurs parisiens mais reste usité plutôt à l'écrit et souvent sur des écriteaux comme *« Entrez sans heurter*. ». (DSR)

Les germanismes les plus connus sont les termes *poutser* ou *poutzer* [pu'tse] de l'allemand *putzen* et du suisse alémanique *putze* [ˈp̬ʊtsə] pour « nettoyer, faire le ménage ». Il s'agit, selon le DSR, d'un *« germanisme emblématique et conscient, d'un emploi néanmoins très courant »*. Le terme *witz* [vits] « histoire drôle, blague », trouvé rarement à l'écrit mais courants à l'oral, est un mot pan-romand exceptionnel ne dépassant pas la frontière franco-suisse. Quant au jeu de cartes appelé *jass* ou *yass,* très populaire en Suisse romande et alémanique ainsi qu'en France dans le département du Haut-Rhin, il a été intégré avec les extensions c*hteuc, bour, nèl,* etc. Par contre, *fatre* « papa », de l'allemand *Vater* (avec ses variantes alémaniques) n'est usité que dans la Broye vaudoise et fribourgeoise, dans les montagnes neuchâteloises et dans le Jura bernois. Ces deux mots ont transité par les patois (GPSR). Un autre terme courant dans les mêmes régions est *catse* « chat », avec ses variantes *katz, cratse, ratse*, influencées par l'allemand *Katze*. Knecht (1985 : 162-163) mentionnent également quatre termes cachant bien leur origine germanique tels *catelle* « carreau de faïence » et *caquelon* « marmite à fondue », reliés tous les deux à l'alémanique *Chachle* et à l'allemand *Kachel*. L'emploi du terme *catelle* en Suisse romande est l'équivalent de *carreau* en France français. Tandis que le terme *caquelon* peut également être utilisé en France pour désigner « un petit poêlon à queue, destiné à aller au four » (Nancy) et, dans l'Ain, « une petite casserole en terre ». *Sous-tasse* « soucoupe » pourrait être un calque de l'allemand *Untertasse*. L'équivalent français « soucoupe » ne se rencontre guère en Suisse romande dans l'usage oral, mais dans la littérature il est, en fait, plus fréquent que le terme *sous-tasse* qui, lui, apparait en France (DSR). Enfin, le *jubilaire,* provenant de l'allemand *Jubilar*, est la personne qui célèbre un anniversaire comme, par exemple, celui d'une entrée en fonction, d'un mariage, de la création d'une société, d'un club, d'une entreprise, etc. En français, le mot ne s'emploie que sous forme d'adjectif avec un sens bien plus restreint. Andreassen et al. (2010) mentionnent également la notion de *cuisine habitable* « cuisine assez grande pour servir en même temps de salle à manger » qui est issu de l'allemand *Wohnküche* et qui appartient notamment au langage des petites annonces, par exemple, *« A louer (...) spacieux appartement de 4 ½ pièces / cuisine agencée*[12] *habitable (...) »*. (*La liberté*, 6 septembre 1996, p.28 ; DSR)

[12] Cuisine agencée, innovation sémantique particulière à la Suisse romande, signifie cuisine préfabriquée et entièrement équipée dont tous les éléments (armoires, surface de travail, évier, lave-vaisselle, réfrigérateur, cuisinière, hotte, etc.) forment un ensemble homogène. (DSR).

Voillat (1971 : 230) considère que les emprunts conscients aux parlers alémaniques peuvent avoir une fonction comparable aux mots argotiques ou populaires qui « *"sont les doublets «de niveau» ou intensifs de mots courants"* ». Les propos de l'ancien secrétaire du mouvement jurassien R. Béguelin mettent bien en évidence que le recours au lexique emprunté n'est jamais anodin :

> « *On sait bien que les Romands utilisent toujours les mots allemands dans un sens péjoratif. Quand mes parents [...] en disaient un à la place d'un mot français, c'était pour que ce soit plus sale ou plus dégoûtant, plus rude, plus grossier. Ils ressentaient l'allemand comme quelque chose de plus grossier, déjà pour l'oreille, avec des moeurs plus grossières. Par exemple, ma mère disait: "nettoyer". Quand elle disait: "poutzer", cela voulait dire qu'il y avait tellement de cochonneries à enlever qu'il fallait utiliser un mot allemand* » (in Schläpfer et alii 1994: 130) (Cf. Manno, 1997)

Cependant, il n'y pas toujours une connotation péjorative dans les germanismes. En effet, le terme allemand s'avère souvent plus expressif que le terme du français standard et c'est en cela qu'il peut être préféré. Citons un exemple de Tappolet (1914: 56) rapportant le cas du terme *traguer* « porter », emprunt à l'adstrat germanique, utilisé pour amplifier l'idée d'un immense effort : *je crois bien qu'ils sont fatigués, ils ont tragué de lourdes pierres toute la journée*. (Cf. Manno, 1997)

Les innovations morphologiques ou sémantiques sont plutôt rares, mentionnons le substantif *dévaloir*[13] « vide-ordures, dans un immeuble », dérivé du verbe *dévaler* et *agender* « noter dans son agenda, dans son calendrier personnel » qui n'est pas attesté en France, mais apparait dans le Dictionnaire Larousse comme helvétisme. Le substantif *gâteau*, employé en Suisse romande avec le sens de « tarte » surtout dans la langue écrite. « Chez nous, ces gâteaux sont presque une base de notre alimentation ! Seuls les snobs les appellent "tartes" » (M. North, J. Montandon, Neuchâtel à table, 1973, p.199 ; DSR). Comme nous l'avons dit, les statalismes renvoient aux institutions tel le terme très courant *canton* et les trois termes de la fonction de maire dont nous avons déjà parlé: *syndic* (Vaud, Fribourg), *président* (Valais, Neuchâtel), *maire* (Genève, Jura) et le terme de *bourgeoisie* qui renvoie au « droit de citoyenneté dans une commune ».

[13] Ce dispositif de vide-ordure n'existe plus, il a été interdit pour des raisons d'hygiène (DSR).

2. La variation morphosyntaxique

Dans les régionalismes liés aux calques syntaxiques des dialectes francoprovençaux, nous retrouvons l'utilisation de l'auxiliaire *vouloir* dans le futur périphrastique, par exemple, *tu veux tomber* « tu vas tomber », *il veut pleuvoir* « il va pleuvoir ». Cet emploi destiné à exprimer le futur se trouve également dans plusieurs langues (*it will rain*), alors qu'il ne fait pas partie du français standard. Cet usage est attesté dans tout le domaine francoprovençal, en Belgique, en Alsace, en Aquitaine, en Champagne, ainsi que dans le Poitou-Charente (DSR). Un autre dialectalisme considéré fréquemment à tort comme germanisme est la position de personne dans *je n'ai personne vu* (en allemand, *« ich habe niemand gesehen »* en francoprovençal *j'é nion vyu).*

Pour l'adverbe *droit* « exactement, précisément », nous trouvons *j'allais droit te le dire, il est tombé droit là,* etc. Quant au pronom *ça*, il est usité sporadiquement en antéposition au verbe : *il a ça fait.* (Bürgi 1999 ; GPSR) (Cf. Andreassen et al., 2010). La dérivation verbale en suffixe *-ée* est souvent utilisée dans le français régional pour désigner les aspects de quantité (petite ou grande), d'intensité, de mouvement ou de violence. De nombreuses formes ont été recensées par Voillat (1971) : *tombée* « petite quantité de liquide qui tombe, i.e., une tombée de lait » ; *lugée* « glissade, chute, échec, i.e., il a fait une de ces lugée ! au sens soit il a fait une chute terrible ou il a fait une très mauvaise performance (école, élection, etc.) » ; *craquée* « grande quantité, i.e., il a fait une craquée de fautes dans cette dictée. ou craquement, i.e., t'as entendu cette craquée ? » ; *éreintée* « grande fatigue, i.e., porter ces caisses, quelle éreintée ! ou volée de coups, i.e., il a reçu une bonne éreintée. »; *gonflée* « grande quantité de nourriture ou de boisson ingérée » ou « forte ivresse ». Par ailleurs, la série suivante de dérivations détermine la notion d'intensité de l'ivresse: *assommée, biturée, beurrée, chiée, éreintée, estomaquée, maillée, nuquée, tuée, etc.* (Matthey, 2003). Citons aussi l'usage, en français de Suisse romande, du participe passé féminin substantivé dans des périphrases qui correspondent aux formes actives (transitives et intransitives) et passives du français standard : *donner* (*flanquer, ficher, foutre*) *une assommée à quelqu'un* pour *assommer quelqu'un* ; *pousser une gueulée* (*des gueulées*) pour *gueuler* ; *recevoir, prendre une assommée* pour *être assommé, se faire assommer* (Knecht, 1979).

Au niveau des formes verbales, l'usage du passé surcomposé, partiellement attesté dans les régions francoprovançale et provençale, est répandu dans toute la Suisse romande mais de façon plus spécifique qu'en France où il n'apparait que dans des propositions subordonnées temporelles (i.e. *quand Pierre a eu mangé, Marie est partie*) ou dans des propositions indépendantes, accompagné d'un complément marquant le délai d'accomplissement (i.e. *Pierre a eu vite mangé*) alors qu'en Suisse romande, on le trouve dans des propositions indépendantes sans de tels compléments (i.e. *on a eu fait quelques courses, comme ça, entre nous, mais pas, pas de compétition, non*) avec le sens de « il est arrivé, par le passé, qu'on fasse quelques courses, comme ça, entre nous, mais pas de compétition ». Par ailleurs, en Suisse Romande, pour les verbes intransitifs conjugués avec l'auxiliaire *être*, le passé surcomposé ne se construit pas par recomposition de l'auxiliaire mais par intégration du participe passé *eu* – comme c'est le cas en France pour les seuls verbes pronominaux. Ainsi, p. ex. *on est eu venu ici quelquefois le week-end mais c'était toujours fermé* (Andreassen et al., 2010).

La construction *aider à quelqu'un, il faut lui aider* pour « il faut l'aider » s'entend couramment en Suisse romande. Elle relève de la catégorie des archaïsmes. Selon Knecht (1985 : 160), cette construction remonte à une ancienne norme du français et n'est pas due à l'influence de l'adstrat germanique « ihm helfen ».

Parmi les calques syntaxique de l'allemand, apparait *attendre sur* (traduit littéralement de l'allemand « warten auf ») pour « attendre quelqu'un » et *s'intéresser pour* pour « s'intéresser à» en français standard. C'est le cas également de *déjà* (équivalent de l'allemand *schon*), qui est utilisé pour exprimer un événement futur certain ou pour rassurer l'interlocuteur. Son usage est répandu en Suisse romande, en Alsace et à Metz, par exemple, *il va déjà venir* pour « il va venir, rassurez-vous », *je le ferai déjà* pour « je le ferai, soyez tranquille » (GPSR). Cet adverbe a aussi un emploi non-temporel non reconnu en français standard, comme *comment s'appelle-t-il déjà ?* L'emploi de *seulement* dans les expressions d'encouragement telles que *faites seulement!* (de l'allemand *« machen Sie nur »*) marque aussi l'influence de l'allemand (Lengert 1994: 499) (cf. Manno, 1997). Remarquons enfin les calques phraséologiques, *peindre le diable sur la muraille* (équivalent de l'allemand *« den Teufel an die Wand malen »*) qui signifie « insister sur le côté négatif de quelque chose ; être pessimiste » (DSR) (Cf. Andreassen et al., 2010).

Par ailleurs, nous observons que les constructions verbe + adverbe sont usitées beaucoup plus couramment qu'en français standard. En général, *il saute sur lui* et *il lui saute dessus* sont employés en français standard selon la préférence des locuteurs. Mais *il me copie dessus* pour « il copie sur moi » apparait dans les dialectes de toute la Suisse romande, ainsi que, *le chien m'est venu contre* pour « le chien s'est jeté sur moi » (Knecht, 1979 : 252). Néanmoins, l'usage de *contre* sous le sens spatial (préposition et adverbe) et le sens temporel (préposition), c'est-à-dire « vers, dans la direction de » peut être classé dans les archaïsmes du français. Citons des exemples du DSR, « Un matin nous sommes partis *contre* la Suisse. » pour le premier sens (*MeijerEnq* 1962, p.12), et « Ce soleil ce matin c'est extraordinaire, on va contre les beaux jours... » pour le deuxième (A.-L. Grobéty, *Zéro positif*, 1975, p.14).

Il existe aussi des expressions formées de verbe + adverbe qui appartiennent à l'ancien français parlé en France, par exemple, *aller loin* « partir », *aller dehors* « sortir », *mettre loin* « jeter », *mettre dehors* « renvoyer », *il est loin* « il est parti ». (Knecht, 1979 : 252)

3. La variation phonétique et phonologique

Dans l'identification de la provenance des locuteurs, les traits phonétiques et phonologiques jouent un grand rôle. Certains locuteurs peuvent percevoir et distinguer l'origine de leurs interlocuteurs d'après leurs accents parmi les variétés des accents romands tels jurassien, fribourgeois, valaisan, vaudois, genevois et neuchâtelois. Ce dernier se subdivise encore entre l'accent de la partie du Haut (les Montagnes neuchâteloise) et celui de la partie du Bas (le Littoral) (Andreassen et al., 2010).

Premièrement, on note des dialectalismes dans les affriquées [ts, tʃ, dz, dʒ] tels *La Tchaux* « La Chaux-de-Fonds », *modzon* (var. nord *modjon*) « génisse », *carnotset* « local intime dans un restaurant, d'aspect rustique, où l'on sert des spécialités régionales », *neidgeoter* « neigeoter (comme pleuvoter) » (Knecht 1979). Ces phonèmes sont un héritage du francoprovençal, étrangers au français mais si leur origine allogène pour la conscience linguistique des locuteurs actuels est bien perçue, ces derniers ne savent généralement pas qu'il s'agit d'un reste de la phonétique du francoprovençal. Le fait qu'on rencontre la graphie segmentée « *T'chaux* » montre bien que ces sons ne sont plus perçus comme des phonèmes : « *[tʃ] n'est plus perçu comme un seul phonème alternant avec d'autres dans des*

paires minimales [tʃo, so, do, mo, bo, po, zo ...], mais [il] est décomposé selon les règles du système phonologique du français, le [t] devenant une sorte d'électron libre phonétique (au statut peu clair, au demeurant), placé devant Chaux » (Matthey, 2003). Cependant, les dialectalismes de prononciation restent assez rares.

Deuxièmement, des prononciations archaïques se pratiquent encore en Suisse romande telle que la conservation de l'opposition entre *-o* final fermé (*artichaut* [aʁtiˈʃo]) et *-ɔ* final ouvert (*abricot* [abʁiˈkɔ]). Ce trait archaïque, apparu dans une ancienne région Franche-Comté et dans d'autres provinces limitrophes sauf dans le canton de Genève (Métral, 1977 : 154 et Schoch, 1980 ; Cf. Andreassen et al., 2010 : 223), est liée à une pratique française courante jusqu'au XIX^{e} siècle. On dit notamment dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel *sirop* [siˈʁɔ], pot [pɔ], piano [pjaˈnɔ], etc. tandis que le français contemporain n'utilise que le *-o* final fermé. Ainsi, en Suisse romande, les paires minimales suivantes sont encore attestées couramment : « *maux* » [mo] / « *mot* » [mɔ], « *peau* » [po] / « *pot* » [pɔ], « *seau* » [so] / « *sot* » [sɔ], « *ballot au sens d'imbécile* » [baˈlo] / « ballot au sens de paquet » [baˈlɔ]. C'est le même cas entre le *-e* fermé [e] et le *-e* ouvert [ɛ] qui diffèrent entre le futur « *pourrai* » [puʁe] et le conditionnel « *pourrais* » [puʁɛ]. Cette prononciation est assez répandue en Suisse romande mais semble avoir disparu en France où les locuteurs préfèrent prononcer uniquement [puʁe] dans les deux cas « *pourrai* » et « *pourrais* » (Knecht, 1979, 1985). En outre, l'alternance voyelle brève et voyelle longue, trait archaïque, se note par exemple, dans « *belle* » [bɛl] / « *bêle* » [bɛːl], « *patte* » [pat] / « *pâte* » [pɑːt]. Cette dernière prononciation, caractérisé à la fois par le timbre et par la longueur, est attestée chez de nombreux locuteurs vaudois. Le contraste des durées vocaliques se trouve également, surtout dans le Valais central, dans la syllabe finale ouverte tels « *ami* » [ami] / « *amie* » [amiː], « *bleu* » [blø] / « *bleue* » [bløː], « *bout* » [bu] / « *boue* » [buː], « *fit* » [fi] / « *fie* » [fiː], etc. Ce dernier s'oppose chez d'autres locuteurs romands par d'autres moyens, « *fie* » est parfois prononcé [fiːj] (homophone de « *fille* ») alors que ce contraste est neutralisé dans les français parlés en France.

Une étude de Métral (1977), basée sur un corpus de données métalinguistiques recueillies auprès de 400 enseignants dans toute la Suisse romande, permettait de constater le maintien de l'opposition entre /ɛ̃ / et /œ̃ / . Des données récentes, issues de l'enquête PFC (*Phonologie du Français Contemporain*) réalisée à Genève et à Neuchâtel révèlent que cette opposition tend à disparaître au profit de /ɛ̃/ chez les jeunes. L'article indéfini *un* reste le plus

résistant au processus de neutralisation. C'est-à-dire que les locuteurs qui connaissent seulement /ɛ̃/ (voyelle non arrondie) vont produire quand même le timbre de la voyelle /œ̃/ (voyelle arrondie) dans la prononciation de *un*. (Cf. Andreassen et al., 2010 : 224). Aujourd'hui, la distinction entre les deux voyelles nasales est déjà perdue en français parisien, /œ̃/ se prononce comme /ɛ̃/.

Remarquons enfin que, dans les régions rurales, les noms de famille d'origine alémanique sont prononcés en accentuant la première syllabe comme dans la forme orale germanique. Par contre, la prononciation urbaine, par adoption des règles d'oralisation du français écrit, est francisée en accentuant la dernière syllabe par exemple, « *Brunner* » se prononce [bʀunʀ] dans la forme dialectale alémanique, mais [bʀunɛʀ] dans la forme francisée (Matthey, 2003).

4. La variation prosodique

Knecht & Rubattel (1984) considèrent qu'il y a une caractéristique commune à tous les accents romands : une résistance à l'oxytonie (accentuation sur la dernière syllabe) qui peut probablement être attribuée au substrat francoprovençal :

> *« On sait en effet que le francoprovençal se distingue des parlers d'oïl surtout par la paroxytonie. Cette résistance se manifeste par l'exploitation de tous les moyens stylistiques permettant en français standard l'accentuation d'une autre syllabe que la dernière. L'accent dit « d'insistance » notamment, qui frappe la première consonne du mot et la syllabe suivante, est extrêmement fréquent et généralement dépourvu de la valeur stylistique qu'il a en français standard. »* (Knech & Rubattel, 1984 : 142), (Matthey, 2003 : 94)

Cette particularité, en l'absence de ce que Knecht nomme le style *allegro*, serait à la base du stéréotype de l'accent suisse.

> « *Non seulement le débit est généralement assez lent, mais un débit relativement rapide n'entraîne aucune modification phonologique (sinon la*

chute d'un plus grand nombre de e caducs[14]*. Cet état de chose est plutôt rare, et d'autant plus surprenant qu'un débit rapide n'est habituellement pas associé en Suisse romande à une plus grande fréquence de mots régionaux.)* »
(Knech & Rubattel, 1984 : 142)

En résumé, la plupart des régionalismes sont lexicaux dont beaucoup appartiennent aux dialectalismes. Plusieurs termes régionaux de Suisse romande apparaissent aussi en France voisine. En effet, l'histoire linguistique de la Suisse romande est en gros la même que celle des régions françaises limitrophes et de la Belgique. De nombreux régionalismes sont influencés évidemment par l'adstrat germanique ce qui entraine parfois la confusion avec certain archaïsme tel *aider à quelqu'un* (cf. ci-dessus). Mais Matthey (2003 : 96) considère que le « *contact avec l'allemand est vécu comme beaucoup plus important qu'il ne l'est en réalité, et il est ressenti comme une menace pour l'intégrité de la langue française dans les représentations de beaucoup de Romands. Cette menace fantasmatique détermine en grande partie leur conscience normative et leur insécurité linguistique.* ». Certains locuteurs romands évitent d'employer les régionalismes qui peuvent fonctionner comme signaux d'une identité qu'ils ne désirent pas assumer. (Knecht, 1979 : 251-254) résume que « *si notre français régional se conforme lentement au français parlé en France, en voie d'homogénéisation, il va falloir orienter les recherches sur une analyse du français parlé tel qu'il se manifeste, indépendamment de son degré de régionalité. On pourrait alors étudier la signification sociale actuelle des traits régionaux et leur valeur en prestige. Il serait nécessaire dans cette perspective que l'on établisse dans quelle mesure le sujet parlant identifie les régionalismes comme tels.* »

[14] Le français en Suisse romande, l'effacement d'un *e* caduc après un groupe consonne + liquide n'entraîne pas obligatoirement l'effacement de la liquide, par exemple, *pauvre vieillard* peut se prononcer [povrəvjɛjar], mais aussi [povrvjɛjar]. Cette dernière réalisation est considérée comme impossible en français standard (*cf.* DELL 1973, p.226). Ainsi, cette variation est apparemment indépendante de la rapidité du débit. Référence empruntée de Knech & Rubattel, 1984 : 143.

Tableau 1 : Un classement des caractéristiques régionales du français de Suisse romande

	dialectalisme	archaïsme	germanisme	innovation/ statalisme
lexique et sémantique	s'encoubler déguiller poche/pochon panosse chotte	déjeuner diner souper septante nonante	poutzer/ poutser fatre catse witz cuisine habitable	dévaloir agender le sens « tarte » de *gâteau* canton syndic président maire
morpho-syntaxe	je n'ai personne vu tu veux tomber j'allais droit te le dire suffixe -ée	il faut lui aider il me copie dessus le chien m'est venu contre aller loin	attendre sur s'intéresser pour je le ferai déjà il va déjà venir	
phonétique et phonologie	modzon / modjon carnotset neidgeoter/ neidjoter La Tchaux	-o /-ɔ : artichaut [aʁtiˈʃo] abricot [abʁiˈkɔ] -é fermé / -è ouvert : pourrai (prononcé pouré) pourrais (prononcé pourè) ɛ̃ / œ̃ : brin [bʀɛ̃] brun [bʀœ̃] l'alternance voyelle brève/voyelle longue : ami [ami] amie [ami:]		
prosodie	résistence à l'oxytonie			

Chapitre 3: Aspects sociolinguistiques: Attitudes des Suisses Romands par rapport au français régional: insécurité linguistique des communautés périphériques, identité ou insécurité

"Parler, c'est non seulement exposer des idées, mais c'est aussi s'exposer à une évaluation sociale". Dans ce chapitre, nous allons travailler sur l'aspect sociolinguistique. Cela consistera d'abord à rappeler l'origine du concept d'insécurité linguistique et à évoquer les différentes théories y afférentes. Nous expliquerons d'abord la genèse de l'insécurité linguistique depuis William Labov, premier chercheur à imaginer ce concept, jusqu'à Michel Francard, premier chercheur à théoriser l'insécurité linguistique. Deuxièmement, notre chapitre s'intéressera à un cas pratique d'insécurité linguistique chez les locuteurs suisses romands en évoquant leurs représentations linguistiques, leur phobie des germanismes et leur identité culturelle par rapport à la qualité de la langue. Enfin, nous présenterons la politique linguistique scolaire au niveau cantonal chez les Suisses romands.

A propos de l'insécurité linguistique

Lorsque nous parlons d'insécurité linguistique nous pensons d'abord à Willliam Labov, un linguiste américain à qui est généralement attribuée la paternité de la notion d'insécurité linguistique. Les travaux de Labov portent sur la stratification sociale des variables linguistiques. En effet, dans ses premiers textes, il décrivait l'insécurité linguistique se rapportant à la *« variation stylistique »,* à la *« reconnaissance d'une norme extérieure »* et à la *« conscience de ne pas se conformer à cette norme »*[15]. Après, il développait que ladite notion est associée à la communauté linguistique et à la norme. La notion pourrait donc se définir non seulement comme un sentiment d'erreur chez les locuteurs, un manque d'assurance lorsqu'ils sont en situation de communication, mais aussi comme de l'hypercorrection. Labov indiquait que les New-yorkais *« sont convaincus qu'il existe une langue "correcte", qu'ils s'efforcent d'atteindre dans leur conversation soignée. »* (Labov, 1976 : 201), prouvant ainsi la relation constituée par les locuteurs entre la langue qu'ils

[15] Référence tirée d'Ethiopiques n°85. Littérature, philosophie et art, intitulé « *Langue Française et Insécurité Linguistique au Bénin* » (DOSSOU, 2010)
Version électronique : http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?article1739#nb1

considéraient être correcte et leur usage propre ; entre la représentation d'une norme et leur comportement opposé.

Concernant la sécurité/insécurité linguistique, il existe bien des enquêtes et des recherches effectuées à l'intérieur d'un pays tel la Suisse (Singy, 1996) ou la Belgique francophone (Francard, 1989, 1990, 1993a et 1993b)[16] où coexistent différentes langues et/ou variétés. Par ailleurs, des études ont plus rarement été menées dans une visée comparative entre deux ou plusieurs pays tels la Belgique et l'Afrique (Moreau, 1996), la France et la Belgique (Ledegen, 2001), ou entre plusieurs régions françaises telles que trois villes de la France métropolitaine (Tours, Limoges, Lille) et Saint Denis de la Réunion (Gueunier et al., 1978). C'est Nicole Gueunier et al. (1978) qui appliquent les premiers le concept des travaux de Labov au monde francophone.

Les recherches qui précèdent celles de Michel Francard se réfèrent à la définition assez sommaire de l'insécurité linguistique donnée par William Labov. Francard peut être considéré comme le premier chercheur à avoir tenté de donner une définition plus large au concept d'insécurité linguistique :

> *« L'insécurité linguistique [est] la prise de conscience, par les locuteurs, d'une distance entre leur idiolecte (ou leur sociolecte) et une langue qu'ils reconnaissent comme légitime parce qu'elle est celle de la classe dominante, ou celle d'autres communautés où l'on parle un français « pur », non abâtardi par les interférences avec un autre idiome, ou encore celle de locuteurs fictifs détenteurs de LA norme véhiculée par l'institution scolaire. »* (Francard et al., 1993 : 13)

Nous allons en venir à présent à la définition de l'insécurité linguistique en nous appuyant sur plusieurs auteurs:

Labov (1966) initialise cette notion dans ses travaux sur la stratification sociale de certaines variables linguistiques, en l'occurrence phonologiques. Bourdieu (1982), se basant sur les travaux de son prédécesseur, insiste davantage sur les tensions entre les classes

[16] De plusieurs exemples révèlent dans les Actes du colloque *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques* qui s'est tenu à Louvain en novembre 1993 (Francard et al, 1993a)

sociales. Labov ne théorise pas vraiment la notion d'insécurité mais fournit une réflexion visant à :

- repérer les symptômes de l'insécurité linguistique, davantage observables chez la petite bourgeoisie que dans les autres classes sociales, parce qu'elle est fortement consciente de la norme et qu'elle auto-dévalorise son propre parler ;

  « Tout indique que les locuteurs de la petite bourgeoisie sont particulièrement enclins à l'insécurité linguistique, d'où il s'ensuit que, même âgés, ils adoptent de préférence les formes de prestige usitées par les membres plus jeunes de la classe dominante. Cette insécurité linguistique se traduit chez eux par une très large variation stylistique ; par de profondes fluctuations au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de correction ; enfin, par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité. » (Labov., 1976 : 183)

- mesurer l'insécurité linguistique au moyen d'un test qui donne un indice chiffré d'insécurité linguistique, qui est calculé sur la base de l'écart entre la perception que les locuteurs se font de leur usage d'une langue et leur représentation de cette langue perçue comme idéale (Labov, 1976 : 183-200).

En étudiant à New-York la stratification sociale de l'anglais, Labov démontrait que la petite bourgeoisie, qui correspond aujourd'hui aux classes moyennes, joue le rôle moteur dans la propagation du changement linguistique. Il proposait deux concepts sociolinguistiques fondamentaux en rapport avec la notion d'insécurité linguistique: la communauté linguistique et la norme. Bourdieu a quant à lui employé le terme de « *marchés linguistiques* » pour aborder l'insécurité linguistique. Il a utilisé le terme de domination symbolique (exercée par les classes dominantes sur les classes dominées), qui s'exerce autant dans le domaine de la prononciation, du lexique et de la syntaxe. Elle se marque par des *« corrections, ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés, par un effort désespéré vers la correction, soumettent, consciemment ou inconsciemment, les aspects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique (avec toutes les formes d'euphémisme) et de leur syntaxe ; ou dans le désarroi qui leur fait « perdre tous les moyens », les rendant incapables de « trouver leurs mots », comme s'ils étaient soudain dépossédés de leur propre langue »* (Bourdieu, 1982 : 38).

Bourdieu (1984) présente ainsi la notion de marché linguistique dans son ouvrage « Questions de sociologie » :

> *« Toute situation linguistique fonctionne comme un marché sur lequel le locuteur place ses produits et le produit qu'il produit pour ce marché dépend de l'anticipation qu'il a des prix que vont recevoir ses produits... Nous n'apprenons jamais le langage sans apprendre, en même temps, les conditions d'acceptabilité de ce langage. C'est-à-dire qu'apprendre un langage, c'est apprendre en même temps que ce langage sera payant dans telle ou telle situation. Nous apprenons inséparablement à parler et à évaluer par anticipation le prix que recevra notre langage..."»* (Bourdieu, 1984 : 98)

L'accent est mis sur le fait que dès que deux locuteurs se parlent, cela crée une relation objective entre leurs compétences linguistiques (au sens d'une maitrise plus ou moins accomplie du langage légitime), et par conséquence entre leurs compétences sociales. Autrement dit, la légitimité de leur parler dépend de leur âge, de leur statut économique et de leur statut social, ainsi que, dans certains cas, de leur sexe ou de leur religion. Ces, informations sont connues d'avance ou véhiculées à travers des indices parfois très ténus. Cette relation génère la structure du marché et détermine un certain type de loi de formation des prix.

La notion d'insécurité linguistique apparait dans les études de Nicole Gueunier, Emile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi (1978), et Michel Francard (1989). Les premiers auteurs introduisent une étude sur les rapports à la langue orale des locuteurs de Tours, de Lille, de Limoges et de Saint Denis de la Réunion pour tenter de cerner la conscience d'un caractère régional de leur façon de parler, marqué par rapport à la norme standard et génératrice d'un sentiment de l'insécurité linguistique. Leur travail indique que les locuteurs "périphériques" de Lille et Saint Denis de la Réunion font fortement preuve d'insécurité linguistique, alors qu'ils distinguent par ailleurs les langues régionales (chtimi, créole), tandis que les locuteurs de Tours font preuve de sécurité linguistique due à leur situation monoglossique. Ces auteurs proposent donc une relation de causalité entre l'insécurité linguistique et la diglossie. De plus, Francard assure que la diglossie joue un rôle crucial dans l'insécurité linguistique suite à la vérification de cette hypothèse menée dans un village du sud de la Belgique où le français est une langue en contact avec une autre langue régionale, une variété de la famille wallo-

lorraine. Pourtant, l'insécurité linguistique ne se révèle pas automatiquement pour tout locuteur de langue « *minorée* ». Elle dépend en effet de sa connaissance de la langue légitime et de la perception qu'il a de l'écart entre celle-ci et sa propre variété. L'institution scolaire développe la connaissance des différences entre ces deux langues par les locuteurs.

Finalement, nous resterons sur l'hypothèse décrite dans l'article de Francard (1989) où il signale le rapport entre l'insécurité linguistique et la scolarisation. Selon lui, les propos tenus par un locuteur sur ses propres pratiques doivent être confrontés aux pratiques réelles. La comparaison entre les formes linguistiques qu'il utilise et le statut linguistique accordé à cette façon de parler par lui-même ou par d'autres peut créer, pour le locuteur, une situation délicate de doute, d'hypercorrection, de difficultés réelles ou imaginaires à se conformer à la norme valorisante car le locuteur se réfère simultanément à la manière légitime d'une langue et à la représentation subjective qu'il s'en fait.

Notons qu'existent encore d'autres études en contexte francophone périphérique. Pour la Suisse, De Pietro (1995 : 227) caractérise la variation sur la base de trois facteurs:

- premièrement, il y a des contacts et des échanges fréquents entre francophones et germanophones, ce qui laisse des traces dans le discours et dans la variété de français régional (comme dans celle de l'allemand d'ailleurs)

- deuxièmement, il existe de nombreuses *communautés étrangères, immigrées*. Ces personnes ont préservé plus ou moins leur langue d'origine, notamment dans le canton de Neuchâtel. Lüdi et Py (1986) citent des chiffres de 1980 concernant les langues parlées dans ce canton: 77,1% des Neuchâtelois (dont 5,8% étant des étrangers) parlent le français, 8% dont 6% d'étrangers l'allemand, 8,8% dont 83,5% d'étrangers l'italien, 0,1% le romanche et 6% dont 87,3% d'étrangers d'autres langues (Lüdi et Py, 1986).

- troisièmement, *chaque région linguistique connait elle-même des variations internes*, d'un canton à l'autre, d'une ville à l'autre. Dans la Suisse romande, cette variation est limitée, en particulier à la prosodie et au lexique. Par contre, elle se révèle vraiment plus forte dans la région alémanique grâce à l'existence vivante des dialectes locaux et à la diglossie entre le *schwyzertütsch* et le *hochdeutsch*.

Néanmoins, en Suisse, les langues restent clairement territoriales. Et le français est la langue unique des quatre cantons monolingues ; Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud, de même

que dans les trois cantons bilingues ; Valais, Fribourg et Berne (les cantons sont bilingues mais les communes monolingues). Les représentations des locuteurs par rapport au français régional sont variables, parfois dans le sens positif ou négatif comme le reportage intéressant, intitulé « *Le français... et le romand* » du site « *swissinfo* »[17] :

> « *Ah bon, vous êtes Suisse! Mais vous n'avez pas d'accent?!», voilà la première réaction des Parisiens lorsqu'ils découvrent notre nationalité. S'ensuit l'inévitable imitation du soit disant accent, celui du skieur à la combinaison orange de la pub Ovomaltine: «C'est de la dynamite!* »
>
> « *Dans les années nonante (pardon, quatre-vingt-dix), cette publicité, diffusée dans toutes les salles de cinéma, a convaincu la très grande majorité des Français que les Helvètes parlent tous de cette manière: traînante et un peu chantante. Une idée fausse car il y a autant d'accents que de cantons romands. Demandez donc à un Genevois s'il parle comme un Vaudois ou un Neuchâtelois, la réponse outrée ne se fera pas attendre.* » *(Miyuki Droz Aramaki, 2010)*

Comment les Suisses romands se représentent-ils leur langue ?

D'après Knecht (1979 : 249), la Suisse romande est une combinaison inattendue d'une histoire politique appartenant à la Confédération helvétique et d'une histoire linguistique issue de la France. La Suisse romande *est une France politiquement suisse ou une Suisse linguistiquement française.* Cette situation génère chez les Suisses romands la conscience d'une certaine spécificité qui se retrouve dans les attitudes plus que dans les pratiques et qui provoque un sentiment d'insécurité linguistique.

Les attitudes des Suisses romands face au français régional ne sont ni uniformes ni homogènes. Ils reconnaissent bien évidemment l'ambiguïté de leurs usages. Parfois leur fidélité au français de France reste très forte avec parfois même une forte stigmatisation de l'accent régional. Mais l'accent peut aussi engendrer des attitudes positives, liées à la loyauté linguistique. Les recherches de Singy (1996 : 36-37) montrent que le français de France reste la variété de prestige, mais : « *Il serait faux de voir chez les francophones de périphérie des*

[17] Ce reportage est publié le 25 mai 2010 sur http://www.swissinfo.ch/fre/le-fran%C3%A7ais----et-le-romand/8451812.

locuteurs portés à dévaloriser systématiquement leur ' régiolecte' [18]. » Ce dernier est lié aux valeurs de l*'honnêteté, de l'amabilité, de la fidélité, de la gentillesse, de la camaraderie et de l'hospitalité.* Dans les études de Singy, basées sur la technique du locuteur masqué[19], l'accent régional est préféré sur la dimension de l'intégrité personnelle et de l'attrait social.

Pourtant, les Suisse romands affichent souvent un sentiment de gêne et même d'inhibition dans leur rapport au français. Froidevaux (1990) pense que ce conflit est le mieux exprimé par les écrivains et il cite Ramuz qui : « *refusait à la fois de se considérer comme Français et comme étranger à la France ; il définissait le Vaudois comme "un Français qui n'est pas français" et la Suisse romande comme "une province qui n'en est pas une"* ».

Singy (1989) qui a enquêté sur la perception de mots propres au parler vaudois auprès de 52 locuteurs (29 femmes et 23 hommes) avec une autre méthode que le locuteur masqué constate qu'ils sont tous capables d'identifier un locuteur vaudois quand il parle, qu'ils ont une tendance à la dépréciation régiolectale et une attitude négative vis à vis des mots régionaux qui sont associés à des adjectifs comme *campagnard*, *sympathique, simple, amical, lent* et *lourd.* Il remarque aussi que la relation existe aussi dans l'autre sens: un mot jugé non conforme à la norme sera perçu comme régionalisme même s'il fait partie du corpus commun.

Une autre recherche de Singy (1993) sur l'ambivalence des Romands face à leur régiolecte est intéressante. Il s'agit toujours du contexte vaudois, canton dans lequel les parlers locaux ont été totalement recouverts par le français. Il a interrogé plus de 600 sujets

[18] Le régiolecte représente comme une variété de langue d'une communauté linguistique géographiquement circonscrite, ou une mise en œuvre par cette communauté des ressources qui sont phonologiques, morphologiques, lexicales, syntaxiques et sémantiques en appartenant à celles de la langue commune. En plus, le régiolecte a été considéré comme un système linguistique plus ou moins autonome, selon son degré de légitimité, par rapport à la variété centrale ou standard et non plus comme une liste de mots ou un ensemble d'habitudes phoniques. D'ailleurs, le régiolecte se limite pour certains auteurs à ses caractéristiques à la langue avec laquelle le régiolecte coexiste (phénomène d'adstrat ou de substrat). Les différences communautés géographiques impulsent leur propre créativité dans leur usage de la langue, dont elles exploitent ainsi les ressources d'une manière qui leur est propre. (BAVOUX, 1997, « Régiolecte », dans Moreau, M.-L. (Ed). *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga, p.236-237.)

[19] Cette technique a été initialisé par Lambert (1958) pour évaluer les attitudes linguistiques chez des bilingues. Elle aide à déterminer comment des groupes se perçoivent eux-mêmes ou perçoivent d'autres groupes, au travers des jugements qu'ils expriment sur des personnes pratiquant différentes langues ou variétés de langue. (BAUVOIS, C., 1997, « Locuteur masqué », dans Moreau, M.-L. (Ed). *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga, p.202-203.)

par questionnaire[20], en tenant compte des variables indépendantes classiques en sociolinguistique (sexe, âge, statut socio-professionnel, lieu de résidence, etc.). Parmi les 606 personnes de l'échantillon dont 320 femmes et 286 hommes, il a créé trois groupes d'âge (16-40 ans, 40-64 ans et plus de 65 ans), quatre zones (Lausanne, villes de plus de 9 000 habitants, districts de grande périphérie et districts de proche et moyenne périphérie par rapport à Lausanne), quatre catégories socioprofessionnelles (supérieure, moyenne traditionnelle, moyenne nouvelle et inférieure). Cette enquête s'adressait à une population adulte de nationalité suisse, de langue maternelle française et résidante de longue date dans le canton de Vaud. Comme pour les études précédentes, les résultats révèlent une ambivalence. L'insécurité linguistique des Vaudois comporte deux aspects : la dépréciation régiolectale et la valorisation régiolectale.

Pour le premier aspect, les résultats de Singy apparaissent dans le tableau suivant. Il a proposé une liste de dix termes : deux termes propres au lexique régional (*gouille* et *aguiller*)[21], quatre termes appartenant au registre familier générale (*roupillon, zieuter, troquet* et *boulot*), et quatre termes relevant du français standard (*grenier, soûler, beignet* et *dégringoler*) en demandant aux interrogés si ces termes étaient pour eux des régionalismes.

[20] Voir Annexe 1

[21] Le terme *gouille* définit la flaque d'eau par exemple, Piaffer dans une *gouille*. Pareillement la mare, petit plan d'eau ; trou d'eau dans le lit d'une rivière. Par exemple, Les vaches viennent s'abreuver dans cette *gouille*. Et le terme aguiller (v.tr.) définit mettre un objet dans une position élevée et souvent instable, précaire ou difficile d'accès ; jucher. Par exemple, Aguiller un vase sur le bord de l'armoire. Cité dans *Dictionnaire suisse romand*, Editions Zoé, 1997.

	Ensemble (N=606)		Femmes (N=320)		Hommes (N=286)	
	fr. abs.	**fr.rel.** (%)	**fr. abs.**	**fr.rel.** (%)	**fr. abs.**	**fr.rel.** (%)
gouille	495	81,6	271	84,6	224	78,3
roupillon	477	78,7	263	82,1	214	74,8
aguiller	442	72,9	241	75,3	201	70,2
zieuter	425	70,1	229	71,5	196	68,5
troquet	229	37,7	118	36,8	111	36,8
dégringoler	215	35,4	113	35,3	102	35,6
beignet	189	31,1	93	29,0	96	33,5
boulot	161	26,5	87	27,1	74	25,8
soûler	130	21,2	68	21,2	62	21,6
grenier	125	20,6	67	20,9	58	20,2

Tableau 2 : Les résultats de l'enquête sur la conscience des mots régionaux chez les vaudois

Toute catégorie sociales confondue, il ressort que tous les termes proposés sont considérés, à des degrés variables comme des régionalismes, même ceux qui appartiennent au français commun, alors que seul « gouille » et « aguiller » appartiennent au corpus régional. Les mots du registre familier comme « roupillon » ou « zieuter » sont aussi perçu comme régionalismes, ce qui permet à Singy de dire que dès qu'il y a sentiment d'un écart par rapport au formes standard, il est perçu comme relevant de la manière régionale de s'exprimer.

En tenant compte de la stratification sociale établie par le chercheur suisse, les résultats sont les suivants :

	CS1		CS2		CS3		CS4	
	fr. abs.	**fr.rel.**	**fr. abs.**	**fr.rel.**	**fr. abs.**	**fr.rel.**	**fr. abs.**	**fr.rel.**
beignet	12	19,3	38	43,1	58	22,4	81	40,9
boulot	6	9,6	29	32,9	54	20,9	72	36,3
troquet	24	38,7	38	43,1	86	33,3	81	40,9
aguiller	52	83,8	62	70,4	190	73,6	138	69,7
zieuter	39	62,9	66	75,0	173	67,0	147	74,2
grenier	6	9,6	28	31,8	36	13,9	55	27,8
gouille	57	91,9	68	77,2	212	82,1	158	79,8
soûler	8	12,9	26	29,5	33	12,7	63	31,8
roupillon	48	77,4	72	81,8	195	75,5	162	81,8
dégringoler	15	24,1	38	43,1	70	27,1	92	46,4

Tableau 3 : Les résultats de l'enquête sur la conscience des mots régionaux chez les vaudois selon l'appartenance socio-professionnelle des enquêtés

« *On peut constater que ce sont les sujets de la classe dite supérieure (CS1), c'est-à-dire les éléments de la bourgeoisie, et de la classe dite moyenne nouvelle (CS3), grosso modo les employés et petits cadres, qui attribuent le plus massivement aux éléments gouille et aguiller un statut de régionalisme. Ce sont eux, également, qui sont les moins enclins à considérer les items du registre familier général comme relevant du lexique régional, bien que ceux-ci présentent toutefois des scores importants. L'élément zieuter, par exemple, est un régionalisme pour 62,9% des membres de la classe dite supérieure et pour 67% de ceux de la classe dite moyenne nouvelle. A l'inverse, c'est parmi les sujets appartenant à la classe dite moyenne traditionnelle (CS2), composée principalement de commerçants, d'artisans et de paysans, et à la classe dite inférieure (CS4), en gros les ouvriers, que l'on relève la tendance la plus forte à considérer l'ensemble des termes proposés comme des régionalismes.* » (Singy, op. cit., p.114-115)

Toujours dans l'optique d'évaluer la dépréciation régiolectale chez les Vaudois, Singy a mené une autre enquête avec des questions ouvertes question du genre de celles-ci :.

« *Qu'est-ce qui vous étonne le plus ?*

- *un vendeur en bijouterie avec un fort accent vaudois*
- *un vendeur de voitures avec un fort accent vaudois*
- *pas plus l'un que l'autre* » (Singy, op. cit., p.116)

Selon Singy, le choix de la première réponse indique une tendance à la dépréciation régiolectale. En effet, des traces régiolectale ne s'associent guère au domaine de la bijouterie, univers raffiné, élégant, prestigieux et féminin. Par contre, l'univers du garage suggère plutôt le caractère rude et masculin du travail manuel qui peut être facilement associé à un accent régional marqué.[22] Conformément à ce qui est attendu, 64,5% des enquêtés choisissent le vendeur en bijouterie, 6,2% le vendeur de voitures et un peu moins de 19% optent pour la troisième proposition.

La tendance à la dépréciation régiolectale, se traduit, entre autres choses, chez une partie des Vaudois, par un penchant à tenir pour régionalismes des éléments du registre familier général, par un jugement dépréciatif porté sur la qualité du français parlé par les vaudois, par un refus à voir officialiser le lexique régional tant par le biais de son enseignement que par son introduction dans les dictionnaires courants et par un certain rejet de l'accent régional pouvant conduire à une tentative d'effacement. A l'inverse, la tendance à la valorisation régiolectale peut être définie à partir des éléments suivants : une reconnaissance de la légitimité, voire de la supériorité, de certaines parties du lexique régional par rapport au lexique général, une fière revendication du parler régional et un désir de marquer son identité régionale au travers d'une utilisation volontaire de certains éléments du lexique régional, par exemple, *septante, huitante, dîner,* etc. Ces deux attitudes concomitantes révèlent l'insécurité linguistique.

De Pietro & Matthey (1993) ont également élaboré une enquête pour appréhender l'insécurité linguistique dans un questionnaire sur les représentations langagières. Leur questionnaire constitué d'expressions variées s'adressait à une population neuchâteloise

[22] Singy précise « *que ces considérations ne relèvent pas d'une étude psycho-sociale détaillée, mais sont le fruit de notre propre intuition qu'une question subsidiaire invitant les enquêtés à justifier leur choix avait pour but de confirmer.* » (Singy, op. cit., p.116)

d'âges et de classes sociales différents : d'une part des locuteurs habitant le canton de Neuchâtel, d'autre part des locuteurs émigrés à Bâle (région alémanique). Ce questionnaire comportait sept questions portant sur l'usage de ces expressions, leur acceptabilité en situation formelle ou informelle et leur équivalent standard. Les jugements d'attestation et d'acceptabilité devaient être effectués sur une échelle de 1 (jamais entendu / inacceptable) à 7 (très souvent entendu / tout à fait acceptable). La liste comportait des expressions en français standard, des dialectalismes, des archaïsmes, des germanismes et des anglicismes. Ceux qui estimaient l'expression inacceptable devaient exprimer la ou les raisons de leur jugement en choisissant des caractéristiques suivantes *:* « *manière de parler régionale, influence de l'allemand, manière relâchée de parler, violation des règles de la grammaire,* etc. ».

Les résultats montrent que les jugements d'acceptabilité les plus favorables, en situation formelle et informelle ne sont pas réservés au standard. *Septante* remporte le degré d'acceptation de plus élevé, et le dialectalisme *s'encoubler* est aussi bien accepter que son équivalent standard *trébucher* (en partie parce qu'il n'est pas reconnu comme tel). Un emprunt à l'anglais comme *weekend* est également très bien accepté, En revanche, les jugements d'acceptabilité les moins favorables s'appliquent aux expressions ne respectant pas les règles de la grammaire prescriptive (*il veut pleuvoir, ils ont eu mangé,* etc.), à celles influencées par l'allemand et/ou du suisse allemand (*benzine, spielgruppe*, etc.). Les expressions qui enfreignent les règles de grammaire et sont perçues comme influencées par l'allemand et/ou le suisse allemand sont les plus stigmatisées (*personne vu, lui aider*, etc.). Par exemple, *benzine* (essence), un emprunt très usité, est moins bien accepté qu'un terme régional comme *fricasse* ou *cramine* (« *grand froid* »). *Spielgruppe* (« *atelier de jeux pour enfants »)*[23] est un terme inconnu et inacceptable à Neuchâtel mais très courant parmi les migrants francophones dans la région alémanique. Ces résultats révèlent une forte conscience linguistique monolingue et soupçonneuse envers les influences alémaniques.

[23] MATTHEY (2003) « Le français langue de contact en Suisse romande », Glottopol, *Revue sociolinguistique en ligne*, N°2, p.92-100.

La phobie des germanismes

Comme nous avons vu dans l'étude de De Pietro & Matthey (1993), les résultats significatifs mettent en évidence une certaine phobie des germanismes chez les Suisses romands. Le taux de l'acceptabilité baisse quand une expression est perçue comme influencée par les idiomes germaniques comme le montrent les résultats présentés dans le tableau ci-dessous, qui compare les réponses des enquêtés neuchâtelois à Neuchâtel et à Bâle. :

expression	**+ germ. BS**	**- germ. BS**	**+ germ. NE**	**- germ. NE**
Il veut pleuvoir	2	2,8	2,4	2,8
Elle lui aide	2,6	3,5	2	4,6
On n'a personne vu	2,2	3,7	2,8	3,5

Tableau 4 : Acceptabilité des items selon leur origine attribuée par les locuteurs

(Tiré de Matthey, M., op. cit., p.97)

Sur l'échelle de 1 à 7, ces trois expressions sont toutes condamnées, mais de manière systématique, les jugements d'acceptabilité sont moins favorables lorsque les locuteurs considèrent que l'incorrection de l'expression est due à l'influence de l'allemand. C'est particulièrement le cas pour « *Elle lui aide* » où la moyenne des jugements d'acceptabilité diminue sévèrement de 4,6 à 2 lorsque les locuteurs lui attribuent le statut de germanisme (un calque de l'allemand *helfen + datif*). Par ailleurs, nous constatons que la conscience normative des *« migrants internes »* (les Neuchâtelois à Bâle) n'est pas modifiée par l'environnement linguistique alémanique parce que les moyennes d'acceptabilité entre les locuteurs neuchâtelois et les locuteurs francophones émigrés à Bâle ne sont guère différentes.

Il s'avère donc que les puristes romands sont fortement influencés par la phobie du germanisme. Ils qualifient facilement de germanisme toute expression ressentie comme déviante, même si ce n'est pas le cas. Nous trouvons cette menace fantasmatique de la langue de l'autre proche non seulement en Suisse romande mais aussi en France et au Québec où l'anglais menacerait la langue française. Charpillod et Grimm-Gobat (1982 : 61) par exemple considèrent qu' :

> *« Une analyse structuraliste ferait apparaitre que si l'anglais menace le français de France, les Suisses français sont les victimes du "frallemand". »*

Par d'ailleurs, il existe d'autres traces de ces dangers fantasmatiques dans les journaux suisses comme le montre les extraits ci-dessous. Le premier mobilise le lexique de la chasse et le deuxième montre que des risques de tensions identitaires entre les communautés romandes et alémaniques existent, même si elles n'ont pas généré de conflits publiques.

> *« Débusquer les germanismes sous toutes leurs formes, dans le Jura mais aussi en Suisse romande, tel était le thème d'un concours inédit lancé en octobre dernier à Delémont. Une battue organisée par la section Delémont-Moutier du Mouvement romand. Le tableau de chasse, présenté hier soir dans la capitale jurassienne, est éloquent. Plus de cinq cents exemples de germanismes sont parvenus aux organisateurs, au terme d'une chasse de deux mois et demi. Parmi eux, des gibiers de choix. (...) » (Le Matin, 14.3.1987)*[24]

> *« Dans un communiqué de la section jurassienne du Mouvement romand, une nouvelle offensive de la germanisation menaçant la Suisse française est dénoncée. En effet, les fédérations des coopératives agricoles, emmenées par la Suisse alémanique, sont prêtes à convertir leur nom en « Landi » à la raison sociale des coopératives. On aurait alors, uniformément dans toute la Suisse, des « landi » qui gommeraient les spécificités et les spécialités locales. Ce nouveau bulldozer linguistique anéantirait l'identité des régions romandes et tessinoises (...). » (L'Impartial, date inconnue)*[25]

Un autre exemple de cette crainte identitaire apparait dans les propos de ce père de famille romand installé à Berne avec sa femme et leur petite fille. Interrogé sur la scolarisation de leur enfant (ira-t-elle à l'école germanophone ou francophone ?), il répond ainsi :

> *« nous avons des exemples de gens très neuchâtelois qui sont à Bâle, où ils parlent français à leurs enfants. Et ces enfants font leur scolarité en langue allemande, ils parlent allemand entre eux, et quand ils viennent à nos réunions à Neuchâtel, ils parlent le français, mais avec un accent qui est épouvantable... Alors ça, ça me serait très pénible. C'est pas pour la question d'accent, peu m'importe, mais c'est surtout la mentalité qui change... Alors, quand c'est ce passage là, alors je crois que je reviens tout de suite à Neuchâtel (...) Là, notre identité euh... bon familiale mais... euh... disons culturelle en reprend un coup. »*[26]

G. Chevallaz, ancien conseiller fédéral, dans une interview de 1983 parle aussi de cette crainte de perdre son identité pour les Romands installés à Berne : *Il faudrait, pour*

[24] Cité par De Pietro, 1995, p.234 et par Matthey, 2003, p.98

[25] Cité par Matthey, 2003, p.98

[26] Cité par De Pietro, 1995, p.236

s'intégrer pleinement, posséder à la fois l'allemand et le dialecte, mais au risque, bientôt, d'être trop bien intégré, de perdre son identité romande, de devenir un être amphibie, parlant le "français fédéral", ni tout à fait romand, ni tout à fait alémanique. ».[27]

Selon Knecht (1985 : 163), *« On parle souvent de "français fédéral" lorsqu'on veut stigmatiser un français fautif plein de germanismes. »*. Le Dictionnaire suisse romand[28] en donne la définition suivante : *« français germanisé (ou simplement fautif) des textes produits par l'administration centrale, ainsi que par les entreprises et agences de publicité dont le siège social est situé en Suisse alémanique ; par extension, français germanisé (ou fautif) pratiqué par les Suisses alémaniques (et, éventuellement, par les Suisses romands). »*. De Pietro (1995 : 238) montre que ce terme de français fédéral est apparu au XIX[e] siècle pour caractériser péjorativement la langue des textes administratifs (mal) traduits de l'allemand. Aujourd'hui, il est non seulement employé pour épingler toute traduction ressentie comme issue d'un substrat allemand mais aussi pour le français parlé avec un accent alémanique. Les francophones peuvent être choqués par ce type de langage qui se retrouve particulièrement dans des textes publicitaires et des journaux suisses romands.

Voici dix exemples du français fédéral empruntés au site *« allfran.ch »*[29], des mots entre [ ] sont des mots allemands :

- « …le chef du Département de la défense (DDPS) a marqué un nouvel *autogoal* (= s'est de nouveau tiré une balle dans le pied) [Eigengoal]. »
- « … le *fuel de chauffage* (= fioul domestique) [Heizöl]… »
- « La compagnie va ainsi rouvrir sa liaison entre Genève et Londres City, après avoir *biffé* (= supprimé) [gestrichen] cette ligne…»
- « C'est dire *si l'air est lourd* (= s'il y a de l'orage dans l'air) [es herrscht dicke Luft: il y a de l'électricité / de l'orage dans l'air] au DDPS. »
- « … près de la moitié du *bois de feu* (= bois de chauffage) [Feuerholz] est vendue sous forme de bûches… »
- « …facilement accessible *avec* (= par) [mit] les transports publics… »
- « …les deux adolescentes […] voulaient *fêter* (= faire la fête) [feiern] à l'insu de

[27] Cité par De Pietro, 1995, p.235

[28] Dictionnaire suisse romand, Edition Zoé, 1997, p.373

[29] http://www.allfran.ch/presse.pdf

leurs parents. »

- « Un livre drôle et précis passe les régimes à la moulinette. Qu'en reste-t-il et *quelle diète* (= quel régime) [welche Diät] choisir? »
- « Statistiques hospitalières: *des pommes et des poires*. Difficile en Suisse, de faire des comparaisons intercantonales qui se tiennent. » [On ne comprend cette expression que si l'on se réfère à la locution allemande Äpfel und Birnen zusammenzählen = comparer ce qui n'est pas comparable]
- « La Suisse peut *vivre avec* (= s'accommoder de) [mit… leben] la décision d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou de Nidwald de ne plus enseigner le français à l'école primaire. »

Beaucoup de voix s'élèvent pour critiquer la qualité de la langue française et demandent à ce que la traduction n'aillent pas toujours dans le même sens (de l'allemand, langue majoritaire aux autres langues de la Confédération).

Identité culturelle et qualité de la langue

La phrase prononcée avec humour par un ancien conseiller fédéral « *en Suisse on s'entend bien parce qu'on ne se comprend pas...* »[30] semble un peu ironique mais elle exprime bien l'hétérogénéité de ce pays. La Suisse est un petit pays qui possède une grande richesse linguistique. Quatre langues nationales sont reconnues par la Constitution (l'allemand, le français, l'italien et le romanche). De plus, d'autres langues telles l'anglais, l'espagnol, le portugais ou le turc sont employées par les immigrants. Le caractère quadrilingue de ce pays provoque évidemment une diversité culturelle et des tensions identitaires chez les Suisses. La minorité romande affiche surtout une ambigüité identitaire à cause des contacts avec la majorité germanophone. Ce contact menacerait l'identité suisse romande. On peut dire que la région romande reste *doublement minoritaire*[31] car elle est une région périphérique de la France et une minorité en Suisse. Les expressions suisses « *barrière de rösti* », « *rideau de rösti* » ou « *Röstigraben* »[32] illustrent ce sentiment de la frontière

[30] Cité par De Pietro, 1995, p. 244

[31] Ce terme « *doublement minoritaire* » était employé par Knecht, 1979.

culturelle au sein même du pays. Ces expressions courantes et un peu ironiques sont apparues à la fin des années soixante-dix sans origines connues. Elles évoquent un plat populaire de pommes de terre râpées, considéré comme alémanique, mais qui est de fait consommé partout en Suisse et fait office en quelque sorte de plat national. L'expression symbolise donc à la fois la frontière mais aussi l'échange et le mélange culturel entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Des nombreuses caricatures illustrent cette barrière de röstis :





Ces deux images sont tirées du site :

https://stephanedecotterd.com/2015/01/21/les-rostis-leurs-origines-ma-recette/



Cette image est tirée du site :

http://www.laliberte.ch/news/magazine/societe-conso/avec-aristote-chez-les-helvetes-250685#.V0Mm2VV97Dc

[32] BÜCHI, C., 2015, *« Mariage de Raison : Romands et Alémaniques : Une Histoire Suisse »*, trad. par Ursula Gaillard, Editions Zoé, Carouge-Genève.



Cette caricature d'un poste-frontière entre la Suisse romande et la Suisse alémanique est dessinée par Chappatte, l'un des plus célèbres dessinateurs de presse romands. *«Vraie Suisse», peut-on lire sur un panneau au-dessus de la barrière qui sépare les deux régions linguistiques*. Cette carricature laisse entendre que les Suisses allemands seraient plus légitimement suisses que les Suisses romands.

Cette image est tirée du site :
http://www.revue.ch/fr/editions/2014/04/detail/news/detail/News/les-romands-sont-ils-suisses/

Büchi (2015 : 19), journaliste zurichois, correspondant du *Tages Anzeiger* en Suisse romande, a consacré un livre aux relations entre Suisses alémaniques et romands. Il cite un intellectuel suisse du début du XXe, Gonzague de Reynold pour évoquer les stéréotypes liés aux uns et aux autres. : « *La Suisse romande et la Suisse alémanique, à quoi les comparer ? Je les veux comparer à une femme et à un homme qui s'aiment et qui se sont unis, non pour un amour stérile, mais pour créer. Et l'homme, l'Alémanique [sic] aux cheveux blonds et aux yeux pâles, silencieux comme un armailli et calme comme un guerrier, il a d'abord construit la maison, puis il s'est tenu debout devant le seuil pour la défendre. Alors la femme est venue lentement, le long du lac, s'arrêtant pour cueillir parfois dans les vignes une grappe rose, belle, avec ses bras nus polis par le soleil. Et l'homme lui a dit : "Viens dans ma maison, tu y vivras en sûreté, nous travaillerons ensemble, et il me suffit que tu m'apportes ta pensée, ton clair langage et la bonne terre de ton petit champ". Et c'est ainsi que de l'union de cet homme et de cette femme la Suisse est née.* »

La question du contact entre langues dans un même pays amène rapidement à parler de la qualité de la langue. Pour les Suisses romands, elle renvoie vivement à la question de leur identité linguistique et culturelle. Knecht (1985 : 169), constatant que les Suisses romands évaluent la qualité de leur langue de façon ambigüe, mitigée, et qu'il n'y a que peu d'innovations linguistiques propres à cet espace, pose la question : « *Répression de toute*

dynamique propre dans le domaine de la langue – s'agit-il là d'un renoncement à l'identité ? La question est de savoir si la communauté linguistique romande désire vraiment une identité autre que celle qu'elle emprunte à la communauté française tout entière. Elle n'a sa propre histoire que depuis deux siècles. ».

L'identité culturelle se marque toutefois par l'usage d'un nombre important de statalismes propres à la langue administrative et politique de la Suisse romande. Seul le canton du Jura se distingue en préférant couramment l'usage hexagonal aux helvétismes. Par exemple, on parle de *ministre* et pas de *conseiller d'Etat*, *Parlement* est l'équivalent de *Grand Conseil*, etc. Ce canton effectue une sévère épuration linguistique des procès-verbaux des délibérations pour exterminer les régionalismes. Pour tous les Romands, l'identité culturelle ne se conçoit pas sans un profond attachement à la norme du français. (Knecht, 1985 : 164) et ceci depuis fort longtemps. Dans le but de permettre aux Suisses romands d'éviter l'aspect régional, des dictionnaires correctifs ont été édités au début du XIX^{e} siècle. De Pietro (1995 : 230) cite un *Glossaire fribourgeois ou recueil des locutions vicieuses usitées dans le canton de Fribourg* publié par L. Grangier en 1864 *; un Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud, recueillies et mises en ordre alphabétique, avec leur signification française* établi par F. Dupertuis en 1892 ; etc. Lors de la rénovation intense de l'enseignement du français amorcée dans les années 1970, rien ne favorise une identité linguistique propre à la Suisse romande.[33]

Politique linguistique scolaire au niveau cantonal

Comment la Suisse gère-t-elle la diversité des langues dans son pays ? De manière générale, on fait l'éloge de la réussite helvétique dans ce domaine : *« quatre groupes linguistiques cohabitent dans ce petit pays – et cela marche ! »*.[34] Par ailleurs, plusieurs recherches mettent en avant l'aptitude des Suisses au plurilinguisme dans des groupes d'individus parlant des langues différentes comme les unités de l'armée ou les équipes de football. Ces études montrent une pratique du plurilinguisme flexible et pragmatique qui remédie naturellement à l'absence de consignes explicites et formelles. Ainsi, dans les

[33] Besson M.-J. et al. (1979): *Maîtrise du français*. Genève, Lausanne, Office romand des éditions et du matériel scolaires. Cité par De Pietro (1995 : 230-231).

[34] La citation est tirée de Büchi, 2015, p.9.

entreprises, des travailleurs de langues variées s'associent fréquemment avec succès. L'une des réponses à cette réussite du vécu plurilingue se trouve certainement dans "les fondements de l'éducation scolaire".

L'école joue un rôle essentiel dans l'enseignement des langues. En général, les Suisses possèdent des compétences linguistiques supérieures à la moyenne. Ils maîtrisent souvent deux langues étrangères. Bien que la Suisse comporte quatre langues nationales, les élèves dans les zones germanophones et francophones ne sont pas obligés, dans leur apprentissage primaire, d'apprendre l'italien ou le romanche, seul l'apprentissage du français par les Suisses-allemands et de l'allemand par les Suisses romands fait l'objet de directives cantonales. Par ailleurs, les jeunes romands sont souvent capables de pratiquer un allemand standard suffisant pour gérer toute situation. Il en est de même pour les jeunes alémaniques vis à vis du français standard.

A côté du quadrilinguisme officiel, il y a bien sûr l'omniprésence de l'anglais, dont l'enseignement précoce, avant le français, est une véritable pomme de discorde entre Romands et Alémaniques. A partir des années quatre-vingt-dix, le canton de Zurich a opté pour l'apprentissage précoce de l'anglais au lieu du français. Rothenbühler (2002) révèle « *qu'une majorité de cantons alémaniques affaiblit le trilinguisme en introduisant l'anglais dit "précoce" dès la troisième primaire. Certes, les responsables politiques rappellent qu'ils défendront un enseignement de qualité de la deuxième langue nationale à partir de la cinquième année scolaire.* »[35] De fait, les Alémaniques considèrent que l'apprentissage de l'anglais est plus important que celui du français. La preuve est cette annonce assez forte et claire sur le site internet d'une école privée bernoise : « *Parler avec le monde ou avec les Welsches (=Romands)*? », qui a été beaucoup fait parler d'elle : « *Pourquoi le français et non pas l'anglais ? Actuellement l'anglais est la première langue mondiale. Une grande partie de la population mondiale apprend l'anglais. Si on ne sait pas l'espagnol en allant en Espagne, on y parle l'anglais. L'anglais est la langue de l'informatique. L'informatique, c'est l'avenir. La plupart des sites internet sont en anglais.* »

Selon Manno (2007), le lancement de ce programme concernant l'enseignement de l'anglais a entrainé de nombreuses polémiques. Cette décision inattendue a soulevé les

[35] Rothenbühler, Daniel (2002), Extrait du Bulletin thématique N°2/ L'avenir de l'enseignement des langues en Suisse /Zukunft des Sprachenunterrichts in der Schweiz.

questions essentielles suivantes : « *Doit-on enseigner une ou deux langues étrangères dès le niveau primaire, ou faut-il commencer l'étude de L3 dans le secondaire?, Quelle langue doit être enseignée comme première langue étrangère : une langue nationale ou l'anglais?* et *Quelle est la valeur et la légitimité des langues nationales face à l'anglais, celui-ci devenant peu à peu une sorte de lingua franca ?* »

A la fin du XX^e^ siècle, tous les élèves suisses devaient obligatoirement commencer l'apprentissage d'une deuxième langue nationale avant de suivre des cours d'anglais. Ce principe était conforme aux recommandations du Conseil de l'Europe sur l'apprentissage des langues des pays voisins. Les citoyens suisses bénéficiaient donc d'un avantage par rapport à la plupart des populations des autres pays n'ayant qu'une seule langue nationale. En général, avant de quitter l'école, les ressortissants de ces pays n'avaient appris que deux langues, leur langue nationale et l'anglais. Tandis que les jeunes suisses avaient acquis les bases pour comprendre, parler et écrire au minimum trois langues. Bien que les citoyens suisses admettent l'importance de la langue anglaise, ils restent attachés à l'apprentissage de la langue de leurs voisins.

Avec le Concept général de l'enseignement des langues[36], la CDIP donne le choix à chaque canton de privilégier l'anglais ou une langue nationale comme première langue étrangère. Depuis le début du XXI^e^ siècle, les cantons sont partagés sur la question de la première langue à enseigner puisque 12 cantons (latins et bilingues) ont privilégié l'apprentissage d'une langue nationale, contrairement au canton de Zurich. La situation dans les cantons alémaniques a été gérée de façon très variable d'un canton à l'autre. Selon Manno (2007), « *Les cantons proches de la frontière linguistique (Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne) ont suivi les recommandations de la CDIP : le français en 3ème, l'anglais en 5ème. Il en va de même pour Zoug, Schwytz et Obwald qui commencent pourtant par l'anglais. Le canton d'Argovie vient d'opter pour l'anglais en 3ème à partir de l'année scolaire 2008/09. Nidwald et Appenzell Rhodes-Intérieures ont même repoussé l'enseignement du français à la 7ème.* ». De plus, le principe de deux langues étrangères au primaire rencontre une forte opposition chez les Alémaniques qui estiment que c'est une surcharge pour les élèves. Toutefois, les cantons de Schaffhouse, de Thurgovie, de Zoug et de

[36] G. LÜDI et al., Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarisation obligatoire (Rapport d'un groupe d'experts mandaté par la Commission Formation Générale pour élaborer un « concept général pour l'enseignement des langues en Suisse » à la Conférence Suisse des Directeurs Cantonaux de l'Instruction Publique). Berne, CDIP, 1988. Cité par Manno (2007).

Zurich ont accepté de suivre ce principe en 2006. Le canton de Zurich s'est prononcé en faveur du maintien du français à l'école élémentaire, tout en optant pour l'apprentissage de l'anglais avant celui de français. Nous voyons évidemment que les Alémaniques, majoritaires, comptent très peu sur le français, tandis que, au contraire, l'allemand est important pour les Romands, minoritaires.

Büchi (2015 : 401) déclare que sur le « *marché des langues* » en Suisse alémanique, le français ne subit pas seulement la forte concurrence de l'anglais, mais aussi celle de l'espagnol, du russe et du chinois. Il est vrai que le français est protégé dans les écoles publiques grâce à l'Etat qui impose l'enseignement des langues nationales, mais en réalité, la compétition est bien difficile, surtout dans les cantons alémaniques. Voici le commentaire que livre Büchi (réf citation) sur le paysage linguistique des villes alémaniques :

> « *Regardons les enseignes dans les villes alémaniques : si le français est encore bien présent sur les devantures des boutiques de lingerie et de mode, il a largement disparu des autres magasins et supermarchés. La haute gastronomie reste encore acquise à la langue de Bocuse, mais pour le reste, l'anglais règne en maître. Ainsi, dans un restaurant lucernois, il est possible qu'on vous tende un menu rédigé en allemand, anglais, chinois, japonais et coréen, mais non pas en français – encore moins en italien. Reflet implacable des nouveaux rapports de force mondiaux.* »

En Suisse romande, le français prévaut sur les autres langues grâce à son rôle de langue de la socialisation fondamentale et de langue d'échanges dans la vie publique. Mais la pratique du français est assez faible et continue de se réduire sans cesse à l'extérieur de la partie romande. Les Alémaniques en particulier considèrent que l'apprentissage du français n'est plus qu'un choix parmi d'autres et qu'il est moins indispensable dans le monde du travail. Cependant, le français reste important dans le domaine de la diplomatie, du tourisme, des produits de luxe et du vin. La pratique du français est aussi un avantage pour ceux qui souhaitent travailler en Suisse mais cette langue n'est plus un *« must »* dans les domaines ouverts sur le monde.

Conclusion

En réponse aux questions posées dans notre recherche : quelle est la différence entre le français de France (français standard) et le français de Suisse romande ? ; quelle est l'attitude des Romands face au français régional de Suisse romande ?, nous avons trouvé que le français de Suisse romande comporte quelques caractéristiques dans les productions langagières, orales ou écrites. En général, il se différencie peu du français de France ou du français de Belgique. Un Suisse francophone n'aura aucune difficulté à comprendre un Français, mais un Français pourra s'étonner de quelques mots utilisés uniquement en Suisse romande et dans les régions avoisinants françaises, par exemple dans le parler savoyard. La langue française romande est à la fois une langue majoritaire dans la partie francophone de la Suisse mais minoritaire dans l'ensemble du pays, malgré son statut de langue officielle. Comme nous l'avons montré sous les aspects descriptifs, la langue parlée sur le territoire suisse francophone présente des caractéristiques bien particulières par rapport au français de France. Les différences se situent de façon plus ou moins importante à tous les niveaux linguistiques : lexical, sémantique, morphosyntaxique, phonologique et prosodique. Malgré les traits phonétiques hérités des premiers arrivants, ces différences influencent peu l'intercompréhension entre Suisse romande et France. Il est important de préciser que chaque langue est confrontée à des variations phonétiques à l'intérieur même de ses frontières. Chaque région possède des particularités propres tout en partageant une même langue, certains locuteurs peuvent remarquer la provenance de leurs interlocuteurs d'après leurs accents.

Il y a en fait diverses manières de classer les mots régionaux, selon les critères que nous prenons en considération. Dans la Préface du DSR, Knecht distingue le français de Suisse romande en quatre catégories : dialectalisme, archaïsme, germanisme et innovation. Nous trouvons également une catégorie de statalisme. Le français de Suisse se différencie du français de France par certains termes issus du francoprovençal, par des archaïsmes tels *septante, nonante, souper,* etc., et aussi par des mots et des expressions empruntées aux langues germaniques tels *mouttre, witz, ou poutser*. L'influence germanophone imprègne tout le français romand à cause de son usage majoritaire dans le pays, alors que les locuteurs romands ont la phobie du germanisme. Notons aussi que certains traits typiques à la Suisse tels que le système fédéral, l'armée obligatoire, ou le bilinguisme de certaines régions

favorisent fortement les phénomènes d'acculturation en tout genre, surtout sur le plan linguistique.

Les dissemblances concernant les lexiques et leurs sens sont plus importantes. Le premier cas est celui des mots romands qui n'existent pas en français et vice versa, des mots français qui ne sont pas usités en Suisse romande. Un autre cas concerne le mot existant dans les deux langues mais avec des sens différents d'un pays à l'autre, par exemple, *diner* signifie repas de midi pour les suisses romands mais repas du soir pour les français. C'est dans ce cas que des interférences peuvent altérer la communication entre suisses romands et français. De plus, nous pensons que, à cause des voyelles longues, le français de Suisse est une langue très lente par rapport au français standard. Ainsi, l'intonation du français romand est très diffèrent de la langue française standard. Knecht & Rubattel (1984) considèrent qu'il existe une résistance à l'oxytonie dans les accents romands. La syllabe en avant-dernière position est souvent la syllabe qui reçoit l'accent au lieu de la syllabe finale, mais l'accent peut aussi être mis sur d'autres syllabes.

En effet, il existe tout de même une différence entre les deux pays, un vrai conflit qui ne tient ni au lexique ni à la façon dont il est prononcé. Elle est due à des connotations auxquelles le mot renvoie, à ses situations d'usage, à son registre de langue, à sa fréquence, et à tout ce qui appartient au domaine de la culture. Il faudrait donc considérer les représentations linguistiques, l'insécurité linguistique et l'identité linguistique des locuteurs en Suisse romande. C'est à la langue qui est une révélatrice, pour des locuteurs dans chaque communauté, d'exprimer leurs idées, leur quotidien, leur mode de vie et leur environnement. Nous avons trouvé que les Suisses romands ont des sentiments d'insécurité linguistique envers le français standard. Leurs attitudes par rapport à la norme française sont soit le refus soit le respect. Cela varie d'un locuteur à l'autre. Parallèlement, leurs attitudes face au français régional de Suisse romande ne sont ni uniformes ni homogènes. Les Suisses romands semblent rester fidèles au français de France mais ils sont parfois fiers de leur langue, le français romand, malgré la forte stigmatisation de l'accent régional. Selon des enquêtes sociolinguistiques que nous avons citées, par exemple, celles de Singy, de De Pietro & Matthey, etc., de nombreux locuteurs romands ressentent à la fois une dépréciation et une valorisation du parler régional. Ils ont tendance à moins accepter des expressions enfreignant les règles de la grammaire prescriptive, telles que celles influencées par l'allemand et/ou du

suisse allemand. Par ailleurs, les Suisses romands jugent de façon ambigüe et mitigée, la qualité de leur langue en tant qu'identité linguistique et culturelle.

Enfin, il est essentiel que les sociolinguistes ou tous ceux qui s'intéressent au français régional, non seulement en Suisse romande mais aussi en Belgique, au Québec, ou en Afrique, prennent en compte les travaux de dialectologie conduits par les linguistes romands. L'outil approprié, notamment le Dictionnaire suisse romand, ne peut pas être ignoré. Nous avons évoqué l'ensemble des remarques concernant le français régional en Suisse romande mais il en reste encore d'autres à signaler. Suite à ce mémoire descriptif, il serait intéressant d'approfondir par une étude de terrain et d'élaborer une enquête sociolinguistique en Suisse romande. Le recueil des données au terrain nous permettrait de cerner davantage les variations linguistiques et les représentations des locuteurs.

Bibliographie

ANDREASSEN, H. N., MAÎTRE, R. et RACINE, I. (2010). « Le Français en Suisse : Eléments de synthèse », dans Detey, S., Durand, J., Laks, B. et Lyche, C. (Eds.), *Les variété du français parlé dans l'espace francophone : ressources pour l'enseignement*, Paris, Ophrys, 211-234.

BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.

BOURDIEU, P. (1984). *Questions de Sociologue*. Paris, Minuit.

BÜCHI, C. (2015). *Mariage de raison. Romands et alémaniques : une histoire suisse*, Genève, Zoé.

CHOLLET, A. (2009). « Suisse. Une nation, quatre langues », *Grande Europe n° 12*. Repéré à http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000555-suisse.-une-nation-quatre-langues-par-antoine-chollet/article

DE PIETRO, Fr. (1995). « Francophone ou Romand ? Qualité de la langue et identité linguistique en situation minoritaire », dans Eloy, J.-M. (Ed.), *La qualité de la langue : le cas du français*, Paris, Honoré Champion, 223-250.

DE PIETRO, Fr. et MATTHEY, M. (1993). « Entre insécurité et identité linguistique : le cas du français à Neuchâtel (Suisse) », dans Francard, M. (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Louvain-la-Neuve, *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, 19/3, Vol. I, 121-136.

DSR = Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain. Conçu et rédigé par THIBAULT, A. sous la direction de KNECHT, P. Nouvelle édition revue et augmentée, préparée par KNECHT, P., 2004 (1ère Ed. 1999), Genève, Zoé.

GREUB, Y. (2012). « La genèse de l'espace linguistique francoprovençal: le témoignage des monnaies et des plaques de ceinture mérovingiennes », dans Matthey, M. et Meune, M. (Eds.), *Revue transatlantique d'études suisses 2. Le francoprovençal en Suisse : Genèse, déclin, revitalisation*, 9-16. Repéré à

http://littlm.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/litterature_langue_moderne/Documents/2-Recherche/RTES_2.pdf

HASS, W. (1985). « Histoire linguistique de la Suisse », dans Schläpfer, R. (Ed.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé, 21-64.

KNECHT, P. (1979). « Le Français en Suisse romande : aspects linguistiques et sociolinguistiques », dans Valdman, A. (Ed.), *Le français hors de France*, Paris, Honoré Champion, 249-258.

KNECHT, P. (1985). « La Suisse romande », dans Schläpfer, R. (Ed.), *La Suisse aux quatre langues*, Genève, Zoé, 125-169.

KNECHT, P. et RUBATTEL, Ch. (1984). « A propos de la dimension sociolinguistique du français en Suisse romande », dans *Le français moderne*, n° 52, 138-150. Repéré à http://en.calameo.com/read/000903947bfddda1c6cbf?authid=KYUkvONyPZwa

LABOV, W. (1976). *Sociolinguistique*. Paris, Minuit.

MAÎTRE, R. (2015). « Le francoprovençal et le français : partenaires ? », dans *Cohabitation des langues et politique linguistique : La notion de « langue partenaire »*. Actes du colloque de Champéry (2014). Textes édités par Marinette Matthey et Virginie Conti, avec la collaboration de Fabienne Jan. Neuchâtel, éd. Délégation à la langue française, 103-125.

MANNO, G. (1997). « L'influence de l'adstrat germanique sur le français régional de Suisse romande », dans Marconot, J.-M. (Ed.), *Actes du Colloque franco-suisse : Langues régionales et français régional en Franche-Comté Nord et Jura suisse* (Belfort, 31 mai - 1 juin 1996), dans *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation 88*, 63-73. Repéré à https://www.researchgate.net/publication/275657596_Manno_Giuseppe_L'influence_de_l'adstrat_germanique_sur_le_francais_regional_de_Suisse_romande_dir_J-_M_Marconot_Actes_du_Colloque_franco-suisse_Langues_regionales_et_francais_regional_en_Franche-Comte

MANNO, G. (2007). *La situation du français en Suisse : considérations démolinguistiques et de politique linguistique*, Constellations francophones, Publifarum, n° 7. Repéré à http://www.publifarum.farum.it/ezine_articles.php?art_id=45#note_11

MATTHEY, M. (2003). « Le français langue de contact en Suisse romande », Glottopol, *Revue sociolinguistique en ligne*, N°2, 92-100. Repéré à http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_2/09matthey.pdf

MOREAU, M.-L. (1997). *Sociolinguistique : concepts de base*, Liège, Mardaga.

SINGY, P. (1993). « L'ambivalence des Romands face à leur régiolecte », dans Francard, M. (Ed.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*, Louvain-la-Neuve, *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, 19/3, Vol. I, 109-120.

SINGY, P. (1996). *L'image du français en Suisse romande. Une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.

Annexe 1

Extrait du questionnaire utilisé lors de l'enquête

Q1 – Selon vous, peut-on reconnaître un Vaudois à sa façon de parler ?

☐ oui ☐ non

Q2 – Si oui, qu'est-ce qui permet de reconnaître un Vaudois quand il parle ?

Q3 – Selon vous, le français parlé en Suisse romande est plutôt de qualité :

☐ bonne ☐ médiocre ☐ très bonne ☐ moyenne

Q4 – Selon vous, quels sont parmi tous les gens de langue maternelle française à travers le monde ceux qui s'estiment parler le mieux le français ?

Q5 – Quand vous voyez une publicité française qui utilise l'accent "suisse", vous êtes plutôt :

☐ indifférent ☐ gêné ☐ amusé ☐ agacé ☐ furieux

On dit qu'il y a des endroits où l'on parle mieux le français qu'ailleurs. Selon vous :

Q6 – Où parle-t-on le mieux le français dans le monde ?

Q7 – Où parle-t-on le mieux le français en Suisse romande ?

Q8 – Où parle-t-on le mieux le français dans le canton de Vaud ?

Q9 – Pour vous, quel est l'accent le **moins** sympathique ?

☐ marseillais ☐ parisien ☐ bruxellois ☐ québécois ☐ lausannois

Q10 – Selon vous, les Lausannois ont-ils moins d'accent que les autres Vaudois ?

☐ oui ☐ non

MOTS-CLÉS : français régional, suisse romande, insécurité linguistique, identité culturelle, qualité de la langue, contacts de langues

RÉSUMÉ

Cette recherche est une étude descriptive qui vise à découvrir et comparer les particularités de français en Suisse romande et le français standard en France. Comme la Suisse est un pays avoisinant la France, les habitants de Suisse romande emploient le français dans la vie quotidienne. La langue française fait partie des quatre langues officielles de ce pays. Pourtant, il est courant que les français se moquent de la façon de parler des Suisses romands, qui emploient souvent des mots différents dans leur quotidien.

Dans ce mémoire, nous démontrons ces différences par trois aspects : l'aspect historique, les aspects descriptifs ainsi que les aspects sociolinguistiques. Les différences entre le français de Suisse romande et le français de France se situent à tous les niveaux linguistiques : lexical, sémantique, morphosyntaxique, phonologique et prosodique. Les enquêtes menées par les linguistes romands sont importantes pour notre travail. Les Suisses romands ressentent de l'insécurité linguistique. Leurs attitudes face au français parlé en Suisse romande sont à la fois dépréciées et valorisées.

Nous espérons que cette étude pourra éclairer nos questions posées dans notre recherche : quelle est la différence entre le français de France (français standard) et le français de Suisse romande ? ; quelle est l'attitude des Romands face au français régional de Suisse romande ? Et ainsi donner des idées intéressantes pour étudier le français régional dans d'autres pays francophones.

KEYWORDS : regional French, French-speaking Switzerland, linguistic insecurity, cultural identity, language quality, language contacts

ABSTRACT

This research is a descriptive study which aims to discover and compare the features of French spoken in Switzerland and standard French in France. As Switzerland is a neighboring country of France, the Swiss speakers in the French-speaking part use French in everyday life. French is one of four official languages in this country. However, French people tend to make fun of the way of speaking of French-speaking Swiss speakers, who often use different words in their daily lives.

In this work, we demonstrate these differences by three aspects: historical aspect, descriptive aspects and sociolinguistic aspects. The differences between the French of Switzerland and the French of France are at all language levels: lexical, semantic, morphosyntactic, phonological and prosodic. The surveys by the French-speaking Swiss linguists are important to our work. The French-speaking Swiss people feel of linguistic insecurity. Their attitudes to French spoken in western Switzerland are both impaired and enhanced.

We hope that this study will enlighten our questions in our research: what is the difference between the French of France (standard French) and the French in western Switzerland? ; what is the attitude of French-speaking Swiss speakers facing the regional French spoken in Switzerland? and provide interesting ideas for studying regional French in other French speaking countries.